

page première



a

1793

1793.

Le présent registre contenant plusieurs actes pour  
servir à l'enregistrement des actes de la mort ou  
de la naissance de Dabo. a été établi et paracyphé  
par nous administrateur du District du district  
de Saarbourg aujourd'hui quatre Decembre mil  
sept cent quatrevingt deux, le 1<sup>er</sup> de la  
République française.

I

Marie Lise Schott.

1

treize

Marie Lise Schott, âgée de vingt trois  
ans, natale de Dabo, District de Saarbourg,  
Département de la Meurthe, fille légitime  
de feu Jacques Schott, et de Catharine Breiner  
Conjointe de ce lieu de Dabo, mais le dit schott  
son père est mort, a été bourgeois de ce lieu,  
est décédé ce jour d'huy, troisième Janvier  
mil sept cent quatrevingt trois, à une  
heure après midi, l'an premier de la République  
suivant la déclaration qui m'en a été faite par  
Florent Letfchez son beau père, et de Jacques  
Schott, le maire qui est cousin de la dite défunte.  
D'après ce qu'il me fait la fondation de  
l'officier public, souligné, j'ose pas  
affirmer, un me transportant au domicile de la dite  
défunte, est décédé, de tout ce qu'il a été dressé  
acte, sur les registres, qui a pris lecture, et  
interprétation en allemand, a été signé, porté

Durst <sup>2</sup> Delurant, par moi Wending qui fait la  
fonction de l'officier public fait à Dabo le  
vendredi au la Municipalité, je l'ensemble  
ordinairement le matin du 25 Janvier, mil sept  
cent quatre vingt trois, l'an premier de la  
République - J. Sloenwy Laffant Jacob Hoff

Wending

George  
Eust

1 George Eust, âgé de deux mois, natif à Schaffhouse  
Municipalité de Dabo, District de Larboeuf, Département  
de la Meuse, fils de Jean Eust Cetoyen libérand dudit  
Eust dudit Schaffhouse, est décédé le suivant la  
déclaration qui m'a été faite par le dit Eust, son père  
et de sa femme Isabelle Cetoyen aussi dudit hameau  
lequel est baptisé Eust dudit Eust. Duquel Eust  
moi qui fais les fonctions de l'officier public,  
soussigné, j'entre faire apostille en me transcrivant  
au lieu où le cité George Eust est décédé, devant  
quoi il a été inscrit acte sur les registres, qui après  
lecture, a été signé par le déclarant, homme de  
fond Eust, père de l'enfant décédé, n'a pas l'usage  
d'écrire, a fait la marque : fait à Dabo le sixième  
Janvier, à deux heures après midi, le moins d'un pied  
audit Schaffhouse, ce jourd'hui six Janvier, mil sept  
cent quatre vingt trois, l'an premier de la République  
Mil Eust Schaffhouse + descendant

Gertrude  
Gerfiner

1793

Le jourd'hui le vingt et un jour du mois de Janvier  
mil sept cent quatre vingt trois, l'an premier de la  
République française, à deux heures du matin, j'ai vu  
mon Jean Jacques Wending, qui fait les fonctions d'officier

Tron: *¶* publique  à Dabo, font Camjâne  
Joseph Gerlinger, journalier, âgé  
de vingt-sept ans, Gerlinger, journalier, dans la  
Municipalité dudit Dabo, District de Larbourg, Département  
de l'Amourthe. Et Jean George Lehres aussi journalier, âgé  
de vingt-six ans, aussi déclaré au même état, le premier  
frère de Gertrude Gerlinger, le second n'est point parent  
desquels est Joseph Gerlinger, Et Jean George Lehres  
m'est déclaré, que laitide Gertrude Gerlinger, est  
morte hier aux environs de Dabo, en son domicile,  
qui est fille légitime de feu Antoine Gerlinger,  
Et de Madelaine Fradinger son épouse journalier  
dudit dit lieu de Dabo, qui est née à Dabo.  
D'après cette déclaration faite hier sur le champ transportée  
au lieu des Dominicains ; j'atteste par la présente  
déclaré Gertrude Gerlinger, Et j'en ai dressé  
le present acte que Joseph Gerlinger, Et Jean George  
Lehres ont saumurques, faute de savoir écrire, fait en la  
maison ou la Municipalité le trente et un octobre  
à Dabo, le jour de l'an que depuis j'  
marque de Joseph Gerlinger *(Signature Jean George)*  
gerlinger *libri* *et sollicitus*

¶ Ce jourd'hui deuxième mois d'août de l'an  
Catharina 1770 Septante quatre vingt trois, la deuxième  
Oreintz. De la République françoise, à midi, devant  
Mellemeister <sup>4</sup> Jean Jacques Wending, Gouverneur municipal  
chargé de faire les fonctions de l'officier public  
à Dabo, font Camjâne Ignace Didenfischmeister

Page:

Quatuor : D'age de quarante ans, A matern Anfett  
Officier de la garde nationale de ce lieu d'abo  
age de trente sept ans, tous les deux dominic,  
commune d'la Municipalité, District de Sarrebourg  
Dependance de la mairie ; le premier fils  
Legitime de elefant Catharine Bentz épouse  
de Jean Dielen Schneider citoyen de la ville  
Municipalité, et le dernier est le neveu de ladite  
Catharine Bentz, lorsquelle ditz femme Dielen Schneider  
et matern Anfett m'ont déclaré que ladite  
~~Catharine Bentz~~ est morte hier premier de ce mois  
Qdix heures du matin en son domicile, fille de devant  
nicola Bentz, et de Catharine St. qui étoient bourgeois  
d'iu, & échappée au monde iiii à Dabo, D'apres cette  
Déclaration j'eme suis battu porté sur le champs  
au lieu de ce domicile deo, de la ditz Catharine Bentz  
A l'en ai dressé le present acte, que Ignace  
Dielen Schneider, et matern Anfett, ont signé  
fait à Dabo, en la maison ou la Mairie, route  
je sensable ordinairement, le surs dit jour  
mois et an. / opération de l'interrogatoire  
Motivons l'infat

### Wéention

Antoine  
Lachman

Cejour huy treizième pour domine d'aujou, son  
Op, et l'heure quatre vingt trois, l'an Deuxième de la  
République française, a midi, naissant moi Jean François  
Lachman, chargé d'espionner les fonctions de l'officier  
public de Dabo, sont Camille Lachman, son pere,  
age de soixante et Neuf ans, et Jacques Lachman  
frigent et cinq ans, naissant le lieu, tous les deux  
commune, dans cette municipalité District de Sarrebourg

Ping? B



5  
et partement dela meurthe,  
le mesme pere du defunt  
Antoine Lachman, de la dite

Municipalite, et le cerme n'est pas paravenu du defunt  
lesquelz fils Lachman, et Schott maire n'ont declare  
que le dit Antoine Lachman est mort hier a sept heures  
du matin en son domicile, qui estoit fein cuvel posy, st.  
Lachman, et Yenne marie moherin, et estoit ne au pris  
a Dabo. D'apres cette declaration ferme, suis transgrester  
sur lechamps au lieu de son domicile du decé, du dit Antoine  
Lachman, et j'en ai trespé le present acte, que le dit Joseph  
Lachman, et Schott maire, ont signé avec moi. fait a Dabo  
en la maison ou la Municipalite se ressemble ordinairement  
le vingt sixme juillet mil six cent quatre-vingt et un. Je signe  
dott / sainc

J. F. M. Dabo

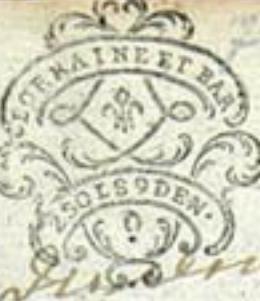
J. J. J. J. J. J. J.

6  
Le quinze juillet de l'an de la Republique françoise a Midy,  
Madelaine veuve de Schott, padevant moy Jean Jaques Wending chargé de faire les fonction de  
l'officier publicque a Dabo, fent comparaus Antoine Kuhmann  
Rimouer, citoyen, Laboureur de la Haub, de ladite Municipalite, age de trente  
ans, et Jean Promveiller, au pris citoyen journalier dudit  
lieu, tous deux domiciliés au dit lieu, District de Barbourg  
Departement dela meurthe, le premier dyscouy dela defunte  
Madelaine Schott de ladite Haub, et le dernier est Antoine Kuhmann  
de ladite defunte, lesquelz fils Kuhmann, et Promveiller sont  
declarés, que ladite Madelaine Schott est morte hier a vingt heures  
avant Midy dyscouy domicile, laquelle étoit fille legitime  
de Jean Schott et de... Edward bourgeois de Dabo. D'apres cette  
declaration ferme suis transgrester sur lechamps, au lieu de son  
domicile du decé, de ladite Madelaine Schott, et j'en ai trespé  
le present acte, que les fils Kuhmann, et Promveiller ont  
signé avec moi. fait a Dabo, En la maison ou la Municipalite  
se ressemble ordinairement le vingt sixme juillet mil six cent quatre-  
vingt et un. audrey Rimouer Joseph Promveiller  
J. F. M. Dabo

*Sept.* Jeudi huy Septembre quatrième du mois d'août, mil sey et Anno  
Quatre vingt trois, l'an deux cent de la Révolution  
Mai  
grecque françoise, devant moi Jean Jacques Windmÿer, Chargé  
Klein  
de faire les fonctions de l'officier public à Dabo, District  
de Lambesc, Département de la marne, font comparaître  
Henry Gräßly, et Charles Gräßly, tous les deux citoyens  
dominiciens, d'âge trente ans, le premier agé de soixante  
ans, et le dernier agé de trente deux ans, les deux amis  
et voisins de défunte Marie Joseph Klein, lesquels étais  
Gräßly, m'ont déclaré que ladite Marie Joseph Klein,  
est morte hier le six, au matin après midi en son  
domicile, laquelle étoit fille légitime de Henry Klein  
Citoyen de ce lieu, lequel est incapable de sortir, et de  
Madeleine Heij, et laquelle dite défunte a été née dans  
Dabo, D'après cette déclaration je me suis transporté sur  
le champs au lieu du domicile du décédé, où ladite Marie  
Joseph Klein, et j'en ai dressé le testament que ces deux  
Gräßly ont signé avec moi, fait à Dabo au greffe  
Municipal le samedi 10 juillet, midi, et enj.  
J. J. Windmÿer

### Couvolles sur Mer.

francoise Jeudi 10 juillet 1800  
francoise L'île d'Oléron le matin, une fois entro quatre vingt trois  
D'Isabelle Landauine de Labeyssacque francoise, devant moi Jean Jacques  
Windmÿer, chargé de faire les fonctions de l'officier public à Dabo  
District de Lambesc, Département de la marne, font comparaître  
Bartolome Dillenfzneider, citoyen, journalier, de ville de Saint-Martin  
âgé de quarante et sept ans, et Jeanne Dillenfzneider, autre  
journalier de cette ville née le vingt six mai, au  
vingt six ans, pere de la défunte francoise Oléabelle Dillenfzneider  
et de denier l'onde de la défunte francoise Oléabelle Dillenfzneider  
m'ont déclaré que ladite francoise Oléabelle est morte hier  
au matin après midi, en son domicile, laquelle étoit fille légitime  
du citoyen Bartolome Dillenfzneider, et d'Anne Marie Goblet  
son épouse, citoyenne, et laquelle étoit née au dit Dabo  
l'après midy d'après la déclaration faite pour faire faire un acte de  
domicile du décédé, où ladite francoise Oléabelle Dillenfzneider, Anne  
Goblet, épouse du décédé, que les citoyens Dillenfzneider, et Jeanne

Sept. 2<sup>e</sup> moi,  
municipal  
brouillons. 

fait à Dabo, au greffe.

les quatr'ans, moins un.

10 Jeudi 2<sup>e</sup> de l'an 1748  
Le jeudi 2<sup>e</sup> d'août, l'an 1748, s'est quatr'ans, moins un.  
Vendredi 3<sup>e</sup> d'août, l'an 1748, à Dabo, District de Sarrebourg,  
Département de la Marne. sont comparus Joseph Apprendis,  
Cetoyen jacobin, âgé de trente ans, et Jean George Reibel  
Cetoyen maréchal, âgé de trente cinq ans, tous les deux domiciliés  
dans la dite Municipalité de Dabo, le premier père de la défunte  
Marie Elisabethe Apprendis, et le deuxième voisin et ami de la  
dite défunte. Lesquels M. Apprendis et Reibel sont devant  
queladicta Marie Elisabethe, est morte plus à onze heures avant,  
mardi, enfondue dans le sol. Laquelle fut plus légitime du dit Joseph  
Apprendis, et de Marie Anne Geiger son épouse. Et laquelle  
fut née à Dabo. D'après cette déclaration, Jérôme Fins  
transporté sur le champs aussi du domicile de Reibel, la dite  
Marie Elisabethe Apprendis, et ses amis ayant protesté que  
lesdits Apprendis et Reibel ont signé au greffe  
au greffe-municipal, le quatr'jour, moins un.

Joseph Apprendis et Jean George Reibel à Dabo.

Blaise Anstett. Le quatr'jour, vendredi 2<sup>e</sup> d'août, l'an 1748  
au greffe-municipal de Dabo, District de Sarrebourg,  
Département de la Marne. sont comparus Joseph Apprendis,  
et Jean George Reibel, amis, devant moi Jean Jacques Wenzling chargé de  
faire les fonctions de l'officier public de Dabo, District de  
Sarrebourg, Département de la Marne. sont comparus.

Blaise Anstett. Cetoyen ouvrier de la forêt, âgé de quarante  
un ans, et Jean Michel Gasser Léon, âgé de vingt huit ans  
tous les deux domiciliés dans la dite Municipalité, le premier  
voisin et ami, devant moi Blaise Anstett, ouvrier de la forêt  
Léon, lorsqu'il fut papa et gaffer, et dont de date que  
le dit Blaise Anstett est mort plus à neuf heures du matin le son  
domicile, et lequel doit l'enfant légitime de Richard Vogel  
et Marie Louise Stainier à Dabo. D'après cette déclaration  
Jérôme Fins transporté sur le champs au lieu de la dite ville de

*106*  
fuit? *D*udit defunt Blaize Anflett, et j'en ai dressé  
le present acte, que les ditz gabel et Jungsman  
confirmerent avec moi. fuit a Dabo au greffe Heliçy sur  
les fundis pour mes etats. *me fit jor 10*

### *Glorius ynguieron . Wesseling*

*C*e jor d'auy Bixneuf ans pour le moins de mars, mil sept  
Barbe Rents. *A*ntre quatre vingt treize, l'an deuxième de la République  
Bents. *M*il septante trois, devant moi Jean Jaquay Wending, chargé d'faire  
les fondis de l'officier public de Dabo, District de Sarrebourg,  
département de la Meurthe, font comparaître Florent Weber,  
citoyen tailleur, âgé de trente ans ans, et Ignau Dillenfryd,  
citoyen ouvrier de la fonderie, âgé de quarante ans, tous les  
deux domiciliés dans la ville de Dabo, le premier  
époux légitime de la defunte Barbe Rents, et le dernier  
cousin de la defunte, lesquels dits Weber et Dillenfryd  
ont montré devant moi que la dite Barbe Rents est morte hier  
à onze heures du matin en son domicile, et laquelle est  
née en ce dabo. D'après cette déclaration j'entre  
fus transporté sur le champs au lieu du domicile  
dudit, de la defunte Barbe Rents, et j'en ai dressé  
ce present acte. que les dits Weber et Ignau Dillenfryd  
ont signé, avec moi. fait au greffe municipal. le présent  
jour moins d'un i., glostes Barbes. *Dis le 10 fust*

*13*  
*C*e jor d'auy vingt deux premiers pour le moins de mars  
Barbe Anflett. *M*il septante quatre vingt treize, l'an deuxième de la République  
Anflett. *A*ntre quatre vingt treize, l'an deuxième de la République  
française, à dix heures du matin, devant moi Jean Jaquay Wending  
chargé d'faire les fondis de l'officier public de la  
municipalité de Dabo, District de Sarrebourg, département  
de la Meurthe, font comparaître Blaize Anflett, âgé de trente-neuf  
ans, accompagné de Florent Weber, âgé de vingt quatre ans  
tous deux citoyens journaliers de cette ville municipale  
le premier père de la defunte Barbe Anflett, et le dernier père  
d'inde. les quels dits Anflett, et Weber sont venuz, que la dite  
Barbe Anflett est morte ce jor d'auy abois heures du matin  
en son domicile, et laquelle de celle-là est née au dabo.  
D'après cette déclaration j'entre fus transporté sur le champs au lieu du domicile  
de la defunte Barbe Anflett, et j'en ai dressé le present acte, que les

jeuf. 29 Dicto anxtt et nrois vingt huires, auve moy. fait au greffe  
mairie de la ville de Dabo, le sordite juis mort et an.). Wendelin  
Celob d'abord J'fai le greffe  
jeudi huy vingt huires, auve. Du main d'Alain, mie sept  
lathenue Cent quatre vingt huires, l'andeux une delatre publique  
franoise, a dix heuer du matin, devant moi Jean Jaquau  
Wendelin charge de faire les fonction de l'officier public que au  
District de Lambour, Departement de la Meurthe son compa-  
**13** nage Joffrey Apretris, Citoyen, journalier, age de trente ans,  
Jean George Reibel Citoyen marchal age de trente cinq  
ans, tous les deux domiciles de cette ente municipale de Dabo.  
Le premier pere de la defunte Catharine Apretris, et ledamez  
son voisin etan, lesquelz dit Apretris et Reibel m'ont decare  
que ladite Catharine Apretris est morte hier a six heures  
du sois en son domicile laquelle a ete fille legitime du d't Joffrey  
Apretris, et de Marie Anne Geiger son epouse, et laquelle  
est née iii an d'udit Dabo. D'apres cette declaration j'en suis  
transporté sur le champs au lieu de son domicile du d'le, de la  
Gentil de Apretris, et tenai dressé la presentete que l'edite  
Apretris et Reibel ont signé avec moi fait a Dabo au  
que. Mairie, le sordite jour, moins d'un.  
Joffrey Apretris j'as tenu j'as tenu Wendelin

**14** jeudi huy cinquaine anxt, mie sept Cent quatre vingt  
Marie Anne Brois l'andeux une delatre publique franoise, a dix heuer  
mejic du matin, devant moi Jean Jaques Wendelin, citoyen charge de  
faire les fonction de l'officier public que au District de  
Lambour, Departement de la Meurthe son compa-  
nage Joseph Meijer, fils de sieur, Citoyen charpentier, age d quarante  
sept ans, et Jaquier Meijer, au p'st Citoyen charpentier, age  
de quarante trois ans, tous les deux domiciles de cette ente  
municipale de Dabo, Le premier pere de la defunte Marie Anne  
Meijer, et le dernier son oncle, lesquelz dit Meijer m'ont  
decare que ladite Marie Anne Meijer est morte, hier a six  
heures du sois en son domicile, laquelle est fille legitime  
du d't Joseph Meijer, et de marie Anne Lorang son epouse  
en legitime mariage. A laquelle est née au saidit Dabo. D'apres  
cette declaration j'en suis transporté sur le champs au lieu de son  
domicile du d'le, de la defunte Marie Anne Meijer, et tenai dressé  
la presentete que les dits Meijer, ont signé avec moi fait

Dir? Baugriffe Municpal audit Dabo, le sordit p<sup>re</sup>mois mai  
1783. Apres la mort de Joseph Wending

Theodor Schott. Ce jourd'huy neuvieme jour du mois de mai, mil sept  
cent quatre vingt treize, l'an deuxcien de la reine Marie  
Françoise, devant moi Jean Jaques Wending, chargé de  
faire les fonctions de l'officier public que la municipalité  
de Dabo, District de Sarrebourg, Département de la  
Meurthe, font conyraire Theodor Schott veillureur age  
de trente six ans, et Jean Raffenach au p<sup>re</sup>toit en voitures,  
tous à deux dominés devant la municipalité, le premier, p<sup>re</sup>  
de défunt Theodor Schott, et le dernier son onde, lesquels  
dits Schott et Raffenach sont décédé, que le défunt Theodor  
Schott, est mort ce jourd'huy atrois heures da matin, en  
son domicile, lequel étoit sitié lez ditz Theodor Schott  
et de Rosine Diellenfleider son épouse, et lequel étoit né  
iii audit Dabo, D'après cette déclaration je me suis  
transporté au lieu dudit domicile du défunt, devant le défunt  
Theodor Schott, et j'en ai dressé le present acte que les dits  
Schott et Raffenach ont signé avec moi. fait à Dabo au  
greffe municipal lez ditz jours, moins d'un j.  
Hui de trente quatre ans.

Theodor Schott

Raffenach Wending

Lorent Zimmerman. Ce jourd'huy neuvieme jour du mois de mai, mil sept  
cent quatre vingt trois, l'an deuxcien de la reine Marie  
Françoise, devant moi Jean Jaques Wending  
chargé de faire les fonctions de l'officier public que la  
municipalité de Dabo, District de Sarrebourg,  
Département de la Meurthe, font conyraire Bernhard Zim-  
merman, Cloen Barron, age de trente huit ans, et Françoise  
Josephine Kindt, épousant age de trente deux ans, tous à deux  
dominés devant la municipalité, le premier p<sup>re</sup>de  
de funt Lorient Zimmerman, et le dernier son malaisie  
lesquels dits Zimmerman et Kindt sont morts cejourd'huy  
à sept heures du matin, en son domicile, lequel étoit p<sup>re</sup>  
l'épouement dudit Bernhard Zimmerman, et de Madelaine  
Diellenfleider, son épouse. et lequel étoit né lez ditz  
Dabo, D'après cette déclaration je me suis transporté  
au lieu de domicile du défunt, devant le défunt Lorient Zimmerman

*Le* ~~xxvij~~ <sup>28</sup> *Janvier* <sup>1711</sup> *depis le present acte que les ditz* <sup>comme</sup> *Amand et son ent signé auz moi fait à Dabo telle greffe*  
*Municipal le Jour d'aujorudans auz d'au.*

*Bien fait j'assureme faire ce yole d'aujorudans*

*Cejourd'huy mil foyt Cestes quatre vingt treize*  
*Douze Ducentzavril, a l'heure de sixte, l'an*  
*l'an deuxieme de la République Françoise par*  
*Devant moi Jean Jacques Wendling chargé de faire*  
*les fonctions de l'officier public à Dabo;*

*District du Barrois, le parlement de la Meurthe*  
*sont Compagnon, Jacques Schott, Etienne Liger d'aujorudans*  
*ayé des cinquante ans, et Joseph Diellenhofer*  
*autry citoyen taillleur d'aujorudans, ayé de quarant deux ans,*  
*leauz tenuz dominicains à Dabo. le premier pere de*  
*defunte Catharine Schott et le second son parrain*  
*lesquelz ditz Schott, et Diellenhofer sont*  
*declarés, que ladite Catharine Schott est morte, l'heure*  
*ce defunt, en son domicile, laquelle esté parrain leoitine*  
*David Jacques Schott, et de Christine Rappach son*  
*espouse, à laquelle telle defunte esté née lez ad Dabo.*  
*La vñs esté declaration faue pour transport au domicile*  
*du decé, de ladite defunte, et l'en ai depis le present*  
*acte que les ditz Schott, et Diellenhofer ont*  
*signé auz moi, soit ad Dabo au Greffe Municipal*  
*les sondis jours, mois et an. Jacob Schott*

*Jacques Diellenhofer*

*Wendling*

*Cejourd'huy treize ducentzavril, mil foyt Cestes quatre*  
*vingt treize, l'an deuxieme de l'abeyance de François*  
*Joseph Diessenhofer, auz heures du matin, l'an deuxieme moi Jean Jacques*  
*Wendling, chargé de faire les fonctions de l'officier public*

Douze? **¶** à Dabo, District du Parbouy, Département de la Meuse.  
Le paroissien Antoine Zimmerman, iloy en deffoffez  
Municipalité de Dabo, age de trente ans et demi, Abram  
Zimmerman age de vingt trois ans, tous deux Dominic  
au dit Zeffhoff, le second pere de defunt Francois Joseph  
Zimmerman, et le tiers son oncle, lequel est né à Dabo  
moins d'un an, que le dit Francois Joseph Zimmerman  
est mort, pris à neuf heures le veille, en son domicile le  
quel dit defunt été fils légitime du dit Antoine Zimmerman  
et d'Anne Klemens fan Gysen, et lequel est né au dit  
Zeffhoff. Ayant cette déclaration faire faire transpor  
au domicile duquel, duquel défunt, affirme être l'ουvert  
acte, que le dit Zimmerman ait signé avec moi, fait  
sur la place mortuaire f. Lefebvreot Zimmerman.

Vint ans Zimmerman. **¶** *Nostre Dame*

Lejord'huy, lequel a été, il y a quatre ou cinq mois,  
Nicolas Deuxième citoyen public français, ancien heureux domine, paroissien  
Lingenfeld née Jeanne Marguerite Wimberg, George de la ferme le commandement de l'office  
publique à Dabo, District du Parbouy, département de la Meuse  
fut compagne Joseph Lingenfeld, iloy en journalier d'au  
age de quarante ans, et Joseph Folgringer, garçon maçon, age  
de vingt quatre ans, leur lez deux domiciles, iii auid Dabo  
le premier pere de defunt Nicolas Lingenfeld, et le deuxième  
parmi lesquels ied Lingenfeld, et Folgringer, moins d'un  
le dit Nicolas Lingenfeld, est mort ce jour huit dixit  
Dominic, lequel dit défunt est fils légitime du dit  
Joseph Lingenfeld, et de Catharine Gitter fan Gysen, et  
lequel dit défunt est né iii auid Dabo. Ayant cette déclaration  
faire faire transpor au domicile duquel défunt, affirme  
que le présent acte, que le dit Lingenfeld, et Folgringer  
ont sous Marguerite auquel lequel est né au dit  
Marguerite Folgringer, auquel auquel  
**¶** Lingenthal

Catherine Lejord'huy lequel a été, il y a quatre ou cinq  
mois, dans lez heures du matin, dans la ville de la République  
de France, devant monsieur Jean Jacques, N° en dix

Charge de faire les fonctions à Dabo, District de l'Arbouy, Département de la Meurthe, son compatriot Blaife Schott, Cetoyen du audit Dabo, agé de vingt et un ans, et de Christoff Schott des pâtissons où il réside vingt ans, tous les deux domiciliés du audit Dabo, le premier père de défunt Catharine Schott, décédée son voisin tombe lesquel dits Schott, monsieur Delaire, que la dite Catharine Schott, est morte ce jour d'aujourd'hui, a été enterrée du matin de son domicile, laquelle dite défunte est née le fils légitime dudit Blaife Schott, et de Catharine fucher son épouse. Et laquelle dite défunte est née le audit Dabo. après cette déclaration, jene suis transporté au lieu du décès et domicile de madame Schott, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits Schott ont signé avec moy, fait le sus dit jour, moins d'un mois.

Blasius Schott, i Verdictum

Ce jour d'aujourd'hui, le Seigneur avril, mil six cent quatre-vingt trois l'an deux mille six cent quatre-vingt quatre, devant moi Jean Jacques Wondring chargé de faire les fonctions de l'officier public à Dabo, District de l'Arbouy, Département de la Meurthe, sont comparus Joseph Peter, agé de quarante ans, Abram Zimmerman, agé de vingt-huit ans, tous les deux Cetoyens domiciliés au Schafferkoff, Municipalité de Dabo. le premier défunt de défunt Jean Jacques Peter, et le dernier son voisin et ami desquel dits, monsieur Delaire, que le dix Jacques Peter est mort, ce jour d'aujourd'hui à cinq heures du matin, en son domicile, et était levé de la dite défunte Madame Martine, veuve du dudit Peter, et née au audit Dabo, après cette déclaration jene suis transporté au lieu du décès dudit défunt Peter au dépôt le présent acte, que les dits Peter et Zimmerman ont signé avec moy. Le sus dits jours moins d'un mois.

Blasius Schott, i Verdictum

Ce jour d'aujourd'hui dix-neuf avril, mil six cent quatre-vingt trois l'an deux mille six cent quatre-vingt quatre, devant moi Jean Jacques Wondring, chargé de faire les fonctions de l'officier public à Dabo, District de l'Arbouy, Département de la Meurthe, son compatriot Jean George Burger, Cetoyen journalier, agé de cinquante ans et Blaife Schott, autre Cetoyen agé de cinquante ans, tous les deux le même domicile du audit Dabo, le premier beau-frère de la défunte Anne Marie Friedrich, et le dernier son voisin et ami, lequel dits, robuste femme, agé de cinquante ans, que la dite Anne Marie Friedrich est morte, ce jour d'aujourd'hui à cinq heures du matin, en son domicile, et laquelle est née le audit Dabo, après cette déclaration jene suis transporté au lieu du décès de madame Schott, et j'en ai dressé le présent acte, que le Décès a été signé par moi, fait le sus dits jours moins d'un mois.

Blasius Schott, i Verdictum

Quatorze. Ce jor d'auy vingt et troisme auer, milles cest etat  
du Dauphiné, à la ville de Dabo, le dixiesme de la  
mois de Janvier, devant moi Jean Jaques Wondling, chargé de faire les  
fonction des officiers publics à Dabo District du Sambourg Departement  
de la Meurthe, son compatriot Mathias Sey, Maire du journé de cez auys  
et Jaques Schreiber, citoyen de Dabo, âgé de quarante ans  
tous les deux domiciles à la haub. Munijsalite de Dabo, leys venus, po  
rela defunte Gertrude Frey; et Adonis son Onch, lesquels dict  
dicté, que laide Gertrude Frey est morte ce jor d'auy, auue hure  
du matin, en sondomise, laquelle telle née n'eust audie Dabo et ayés atte  
declaration pecte leur transport au lieu duditte de laide defunte, et j'  
ai dressé le present acte que le dict declarans ont signé avec moi  
les fandis, jas, mois et an. Jacob Josibet jacab Josibet jacab  
Raymond (Ce jor d'auy vingt et troisme auer, milles cest etat de la  
Republique françoise, a huit heures du matin, devant  
declarant au d'auy de la Republique françoise, a huit heures du matin, devant  
avoir signé moi Jean Jaques Wondling, chargé de faire les fonction des officiers publics  
marqué à Dabo, District du Sambourg, Departement de la Meurthe. Panfum  
margot jacab brentz jas, agé de quarante trois ans, et jacques Schreiber  
Josibet jas, agé de Quarante ans, tous les deux citoyens domiciles à la haub.  
Munijsalite Dabo, leys venus pere de lafante Anne Marie Brentz  
et ledame son voisin Etamie, lesquels m'ont declaré que laide de  
Anne Marie Brentz est morte ce jor d'auy, auue hure du matin, en son  
domise, laquelle telle née n'eust audie Dabo. aprés cette declaration j'au  
fut transporté au lieu duditte de laide defunte, et j'en ai dressé  
present acte, que le declarans ont signé avec moi fait le jor  
jast, mois et an. Jacob Josibet jacab Josibet jacab  
Ce jor d'auy, vingt et troisme auer, milles cest etat de la  
Republique françoise, devant  
moi Jean Jaques Wondling, chargé de faire les fonction des officiers publics  
à Dabo District du Sambourg, Departement de la Meurthe. Panfum  
Kümenau Johann Kümenau, laboureur, âgé de cinquante sept ans, et Jaques Schreiber  
chaper, âgé de Quarante ans, tous les deux domiciles à la haub  
Munijsalite de Dabo, leys venus pere de laide jacques Kümenau  
et ledame son onch Etamie, lesquels m'ont declaré que laide jacques  
Kümenau est mort ce jor d'auy a huit heures du matin, en sondomise  
lequel telle née n'eust audie Dabo. aprés cette declaration j'au  
fut transporté au lieu duditte de laide defunte, et j'en ai dressé le present acte, que  
les declarans, savoir Jean Kümenau qui n'a pas la force de signer,  
les fandis jas, mois et an. Jacob Josibet jacab Josibet jacab  
Le Margadelle Schreiber, son épouse. Marguerite  
Jacobs Josibet jacab Josibet jacab

inventaire  
166

**Quinze.** Ce joud huy vingt quarte ure, mil p'st cestz grans hys, leys  
et deux heures du matin, l'anduy iame de la Republique Françoise,  
par lequel M. Jean Jacques Wending, charge de faire les fonctions de l'officier  
public que a Dabo District de Sarbourg, Departement de la Meurthe,  
est compars, Henry Grotly, age de trente ans et Charles Grotly,  
age de trente deux ans, les deux citoyen liberalement nommés  
Dit Dabo, lesquels ditz Grotly sont veulz queils font les plus  
proches voisins et amis de Henri Klein, lequel est mort hier  
alors heurez du soir en sondemaine lequel est l'espous legitime de  
Madame hys, et est né à Remiremont, D'apres cette declaration  
jene suis transporté au lieu dudit, et j'en ai tenu le present acte  
que le declarent ont signé avec moi le ditz jour, mordstan.

**Cinquante six.** Je ne signe Grotly

Ce joud huy vingt septieme ure, mil p'st cestz quatre vingt trois  
l'anduy iame de la Republique Françoise, a dix heure du matin, par devant  
moi Jean Jacques Wending, charge de faire les fonctions de l'officier public  
a Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe, sont  
compars Joseph Bentz, gournailler, age de quarante trois ans et

**27** Jacques Schreiber, fagotier age de quarante ans, tous le deux citoyens  
devenus a la place Municipality de Dabo leysemis pere de la  
defunte Therese Bentz, et ledemis son espouse et ami, lesquels montsularis  
que la dite Therese Bentz est morte, ce joud huy avec heure du matin  
en sondemaine, et elle estoit née icl a l'adde Jacob, et estoit fille legitime  
dudit Bentz, et de Therese Gerlinger son espouse. D'apres cette  
declaration jene suis transporté au lieu dudit, D'apres la defunte, et  
j'en ai tenu le present acte, que les declarent ont signé avec moi,  
le saidit jour, mordstan. Jacob Schreiber

**Cinquante sept.** Ce joud huy vingt hys, mil p'st cestz quatre vingt trois

**28** a dix heure du matin l'anduy iame de la Republique Françoise  
par devant moi Jean Jacques Wending, charge de faire les fonctions de  
l'officier public que a Dabo, District de Sarbourg, Departement de la Meurthe  
s'assieds. Son compars, Jean Bartholome Diellenschneider, gournailler  
d'ici, les deux fils du defunt Jean Diellenschneider, le pere me decouvre  
quarante ans, et ledemis age de quarant et sytours, lequel mont declare  
que ledit Jean Diellenschneider le pere est mort, le matin a lais  
heurez, en sondemaine, et il est né a Dabo, et l'espous legitime de la defunte  
Catherine Bentz son ditz. D'apres cette declaration jene suis transporté  
au lieu dudit d'apres la defunte. Et j'en ai tenu le present acte, que les  
deux fils declarent ont signé avec moi, le saidit jour, mordstan et sytours.

Bartholome Diellenschneider

**29** Ce joud huy vingt hys, mil p'st cestz quatre vingt trois  
heures du matin, l'anduy iame de la Republique Françoise, par devant moi  
Diessbach, Jacques Wending, charge de faire les fonctions de l'officier public que a Dabo  
District de Sarbourg, Departement de la Meurthe, son compars, Nicolas

feu pere et de Jeanne Preimel, citoyen de Gap sur le Vercors, le premeirage  
dernier ~~du~~<sup>de</sup> an, ans, et l'edame age de vingt huit ans, tous les deux  
domiciles, le sudit Dabo le deux voilin d'ans et au moins d'auant neuf ans  
Ruffenach, les quels dits Reimel sont veufs, que leid nient nient  
est mort, leis a dix heus du matin, en son dominie, lequel ette ne auoit leis  
et de feu l'antome Ruffenach, et de Marianne Deltz biehoff, son espouse,  
celle de declaration fera faire transport au lieu du decès, sudit defunt, et feus  
l'representante. Que les dits Reimel ont signé avec moy, le sudit jour moins  
an. / Pivota Reimel. Reimel. *Il s'écrit*

*Ce jour d'aujuy vingt huit an, mil cccc et cent quatre vingt trois*  
*Joseph Bentz, leauoyeur de la greve subchieue françoise, a huit heus du matin, devant*  
*me Jean Jacques Wenzeling charge de faire la fonction del officier public*  
*ad Dabo, District de Sarrebourg, Departement de la Meurthe, font comparses Jean*  
*Bartolome Dullenbachneider, Citoysen du samedis d'icelle, le premeir age de*  
*quarante ans, et l'edame age de quarante sept ans, les deux neveux du*  
*Joseph Bentz, lesquels sont veufs que leid Joseph Bentz est mort le mardi*  
*a vingt heus, en son dominie, lequel ette ne auoit leis, et l'edame legitime*  
*des defunts nictor Bentz, et de sa femme Obener son espouse. Apres cette*  
*declaration fera faire faire transport au lieu du decès, sudit defunt, et feus l'representante.*  
*que leid Dullenbachneider ont signé avec moi, le sudit jour moins*  
*d'aujuy a dillongement bon folome le compars* *Il s'écrit*

*Ce jour d'aujuy septembre juillet, mil cccc et cent quatre vingt*  
*antoine, treize, a dix heus du matin, l'auant auquel il est de*  
*Ruffenach françoise grandement moi Jean Jacques Wenzeling, Charge devant*  
*la fonction del officier public, a Dabo, District de*  
*Sarrebourg, Departement de la Meurthe, son compars*  
*Jacques, et nictor Preimel, citoyen de Gap sur le*  
*premeir age de vingt huit, et l'edame age de vingt*  
*ans, tous les deux domiciles au sudit Dabo, les deux auant voilin*  
*de defunt antome Ruffenach, les quels dits Preimel mon*  
*et leid heus du matin, en son dominie, lequel ette le samedy*  
*eténi a Oberhoffen, Departement du Bas Rhin,*  
*le samedy surlat defunt, et feus l'representante auant*  
*que le samedy Reimel ont signé avec moy,*  
*le samedy juillet, mil cccc et cent quatre vingt trois ans.* / Pivota Reimel  
*Il s'écrit*

Reimel.

1703



précédé B

Le présent registre contenant des feuillets  
pour faire l'appendice à l'enregistrement  
des actes de la municipalité de  
Dabo, à été fait à paraphe par  
le Directeur du District de Sarbourg et  
26. Juin 1793 Ann 2<sup>e</sup> de la république  
française. Jacob

aut.

martin  
ottbischoff  
1  
Ce jourd'hui vingt huit frimaire. mil sept cent quatre  
vingt trois, l'an deux de la République françoise, a huit  
heures du matin, devant moi Jean Jacques Wundt chargé  
de faire le fonds de l'office public, de la commune  
Dabo, District de Sarbourg, Département de la Meurthe, fait  
comparaître, Jacques Anstett, âgé de quarante ans, demeurant  
fort d'U et Joseph Diellenschnieder le maréchal, âgé de  
soixante cinq ans, aussi citoyen de ce lieu. le premier  
le gendre du défunt Martin Ottbischoff, et le deuxième son  
voisin d'ami, lesquels m'ont déclaré que ledit Ottbischoff  
est mort ce jourd'hui à quatre heures du matin au fond de son  
logement neuf à Dabo, et a été venu de la dépouille  
Diellenschnieder sur cette déclaration j'ose faire transporter  
au lieu du décès dudit défunt, et faire dresser le présent  
acte, que ledit Joseph Diellenschnieder a signé au bas, et  
ledit Jacques Anstett n'a pas l'usage d'écrire ayant fait sa mariage  
mariage de Jacques  
Anstett

à Dabo

2  
Marie Anne  
Diellenschnieder  
Ce jourd'hui trente frimaire, l'an deux de la République  
française, une et vingt minutes, devant moi Jean Jacques

Wendling chargé de faire les fonctions d'officier  
publique de cette commune de Dabo, District de  
Saarbourg, Département de la Meurthe, sont Camysar  
Jean Dillenphnider, Citoyen Seigneur de Lein, âgé  
de vingt-trois ans, et Bernard Zimmerman, aîné  
de ce lieu, âgé de trente-neuf ans, le premier le  
père de défunte Marie Anne Dillenphnider, et le  
deuxième son voisin, lesquels sont tutelaires de la  
Marie Anne Dillenphnider est morte, le matin à neuf  
heures, en son domicile audit lieu, laquelle est née ici aussi  
Dabo, et été fille légitime dudit Jean Dillenphnider,  
et de Marie Anne Weber son épouse. Après cette  
tutélation, Jeanne fut transportée au lieu d'inhumation  
de la cité de Dabo, et Zimmerman ait  
signé avec moi, le dixième jour moins un.

*Diele a fice it et Gouvernement*

Le jour de l'an des seigneurs mille huit cent vingt et un  
français, une et indivisible, à huit heures du matin, devant moi  
Jeanne Pauly Winding chargé de faire les fonctions d'officier public  
de cette commune de Dabo District de Saarbourg, Département  
de la Meurthe, sont Camysar Frideric Gaffre, Citoyen aîné  
de la cité de Lein, âgé de soixante et cinq ans, et Joseph Weber  
aîné Citoyen ouvrier de la ville de Lein, âgé de vingt-sept ans  
le premier le père de défunte Joseph Gaffre, et le deuxième son voisin  
lesquels sont tutelaires que dudit Joseph Gaffre est mort le matin à  
neuf heures, en son domicile audit lieu, lequel est né ici aussi Dabo.  
Et le fils légitime dudit Joseph Gaffre, et de Clotilde Weber son  
épouse après cette tutélation Jeanne fut transportée au lieu d'  
inhumation de la cité de Dabo, et Zimmerman ait signé avec moi  
que Gaffre et Weber ont signé avec moi, le dixième jour moins un.

Joseph  
Gaffre.

1

*Fritsch Gaffre J. H. G. 12 en Octobre*



deur.

Barbe  
Gaffer.

Lejourn huy vingt quatre pluvier, l'an deux de la République  
française, à dix heures du matin, prudwant moi Jean Jacques Waudring  
chargé de faire les fonctions d'officier public que duet le Commune  
de Dabo, District de Tambacoré, Département de la Meurthe.  
sont comparus Frédéric Gaffer le vieux, citoyen auvris de la  
paroisse de Céleste, âgé de soixante et cinq ans, et Joseph Weber  
auvry citoyen auvris de la paroisse de Céleste, âgé de vingt six  
ans, le premier le père de la défunte Barbe Gaffer, et le deuxième son  
voisin, lesquels m'ont déclaré que laide Barbe Gaffer est  
morte ce matin à huit heures, en son domicile audit lieu, laquelle  
est née en cette Dabo, et été fille légitime dudit Frédéric  
Gaffer, et de Clémire Weber son épouse. après attestation  
j'ay fait transporter au lieu dudit Céleste, laide de défunte, et j'en  
ai reçue le protestat de, que ledit Gaffer et Weber ont signé  
avant moi, le ditz jour, mon état.

jeffre wob i en tenu

Michel  
Huber.

Lejourn huy vingt deux ventor, l'an deux de la République  
française, une et indivisible, assis, prudwant moi Jean Jacques  
Waudring, chargé de faire les fonctions d'officier public que duet le Commune  
de Dabo District de Tambacoré, Département de la  
Meurthe. sont comparus Joseph Huber, âgé de trente quatre  
ans, et Jean Schwaller âgé de trente cinq ans, tous deux  
habitants de la paroisse de cette Meurthe, lesquels m'ont déclaré  
que le premier est le père du défunt Michel Hubert, et le second  
son voisin. Lesquels m'ont déclaré que le dit Michel Hubert est  
mort, le dixième d'août, dans son domicile audit lieu, laquelle  
est née en cette Dabo, et été fils légitime dudit Joseph  
Hubert, et de Marie Anne Foy son épouse. après attestation  
j'ay fait transporter au lieu dudit Céleste, le défunt enfant, et j'en ai reçue  
le protestat de, que le dit Schwaller a signé devant moi, et le second  
défunt n'a pas l'usage de la parole, a fait sa signature ordinaire, le ditz jour, mon état  
marqué de H Joseph Huber. Jofam Schwaller. Le journ huy

25

Ce jourd'hu<sup>y</sup> vingt<sup>e</sup> floréal, l'an deux de la République  
Catharine une et indivisible, amidy, prarward moi Jean-Jacques  
Lambur. <sup>6</sup> Woudring, chargé de faire les fonctions d'officier public  
Duite Commune de Dabo, District de Barrois, Département  
de la Meuse. Sont comparses Jean Michel Lambur agé de  
vingt Sept ans, et Martin Bram agé de quarante et trois  
ans, tous les deux voituriers de la chaffo<sup>t</sup>, dite  
municipalité, le pere de la defunte Catharine  
Lambur, A ledit Martin son voisin, lequel m<sup>me</sup> déclare, que  
la dite Catharine Lambur est morte hier adij heure du midi  
en son domicile audit lieu, laquelle est née au d<sup>e</sup> de schaffo<sup>t</sup>  
et est fille legitime dudit Michel Lambur, et de Brabe  
Bourmyer son épouse, après cette déclaration jeme suis  
transporté bulieu dudit lieu de la defunte, et j'en ai depé  
le present acte, que les dits Lambur et Bram ont signé au  
moi, le d<sup>e</sup> d'juin moins d'un an. / Je suis mis à la date  
Martin Bram

A O. M. H.

Jgnau Diellen Schneider. Ce jourd'hu<sup>y</sup> vingt<sup>e</sup> floréal, l'an deux de la République  
française, en ce hiver du matin, une et indivisible, prarward moi  
Jean-Jacques Woudring, chargé de faire les fonctions d'officier  
public Duite Commune de Dabo, District de Barrois,  
Département de la Meuse. Sont comparses Joseph  
Diellen Schneider, le marchal, agé de soixante cinq ans, et  
Jacques Anflett, juandillier, agé de quarante deux ans, tous les deux  
de la d<sup>e</sup> de Dabo, le pere de la defunte Agnace  
Diellen Schneider, A ledit Jgnau Diellen Schneider est morte au matin à trois  
heures, en son domicile audit lieu, laquelle est née au d<sup>e</sup> d'juin  
et est fils legitime dudit Joseph Diellen Schneider, et de Catharine  
Anflett son épouse, apres cette déclaration jeme suis transporté  
au lieu dudit lieu de la defunte, et j'en ai depé le present acte, que  
le d<sup>e</sup> d'Jgnau Diellen Schneider a signé au moi, et ledit Anflett a  
l'usage d'écriture ayant fait sa marque au bas, le d<sup>e</sup> d'juin moins d'un an.  
Joseph Diellen Schneider + Agnace Anflett

Woudring



François

Hubert  
Weber.

Ce jourd'huuy <sup>16 MAI 1793</sup> neuf messidor, l'an deux de la République  
Française, une et indivisible, par devant moi Jean Jacques  
Wadding, chargé d'faire les fonctions d'officier public  
de cette Commune de Dabo, District de Sanbouy, Département  
de la Meurthe. sont Georges Joseph Weber, agé de  
vingt six ans, et Frédéric Gasser, agé de vingt et  
cinq ans, tous deux ouvriers de la forêt, de leur le passez  
le faire du défunt Hubert Weber, et le demis son voisin et ami  
les quatre mous d'liers, que le dit Hubert Weber, est mort ce jourd'huuy  
à huit heures avant midi en son Domaine audit lieu, Et lequel  
étoit ouvrier du Detachement de Belfort, qui étoit venu chez lui  
pour se rétablir, il étoit né le dixième d'août, et fils légitime du  
Défunt Joseph Weber, à Bar-le-Schott son épouse.  
Après cette déclaration que le dit témoin montre que je me suis  
transporté au lieu dudit dudit défunt, et j'en ai dressé le  
présent acte, que les dits / fort & ver  
les dits, pour moi Stan. J. Gasser

Georges Joseph

Michel  
Geschwind

J. G.

Ce jourd'huuy vingt cinq messidor, l'an deux de la République  
Française, une et indivisible à huit heures du matin par devant moi  
Jean Jacques Wadding chargé d'faire les fonctions d'officier public  
de cette Commune de Dabo, District de Sanbouy, Département de la  
Meurthe. sont Georges Joseph Gasser le veuve, agé de vingt et  
cinq ans, et Joseph Weber agé de vingt six ans, tous deux  
ouvriers de la forêt de ce dit lieu. Et les deux voisins et amis  
du Défunt Michel Geschwind, lequel étoit né à Kintzheim  
dans le Département du Haut-Rhin, et étoit chirurgien, et légitime  
de Marie Weber de cette Commune, les quatre témoins  
mous déclarés que le dit Michel Geschwind est mort  
ce jourd'huuy, à dix heures du matin, en son Domaine audit lieu  
après cette déclaration, je me suis transporté au lieu dudit  
dudit défunt, et j'en ai dressé le présent acte, que les dits témoins

221

ont signé, auz moi, le d<sup>e</sup> de juillet, an<sup>r</sup>. J. Yrs,  
1778. M. D<sup>r</sup> J. M. M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>

Antoine

Bentz.

N

Ce j<sup>e</sup>jour d<sup>e</sup>uy vingt trois f<sup>r</sup>vrier, l'an deux cent quatre-vingt  
français, une et indivisible, à midi, devant moi Jean-Jacques  
Wendling, chargé de faire l'exposition d'offices publics  
de la Commune de Dabo, District du Warburgy, Département  
de la Meurthe. Sont comparus, Frédéric Gaspard Brinck,  
âgé de soixante et cinq ans, et Joseph Weber, âgé de vingt  
ouïg ans, tous deux ouvriers de la forêt, de ce lieu, et un  
voisin, Etienne, qui sont Antoine Bentz, lequel  
est né et épousé légitime de Marie Anne Chioloy,  
de ce lieu de Dabo, lesquels dits témoins n'ont déclaré  
que ledit Antoine Bentz, est mort ce matin à quatre  
heures en son domicile au dit lieu, après attestation  
jenefice transporté au lieu dudit d<sup>e</sup>ces d<sup>r</sup>oit d<sup>r</sup>oit, et j'en  
ai dressé le present acte, que les dits témoins ont signé  
moi, le d<sup>e</sup> de juillet, m<sup>r</sup> et an<sup>r</sup>. J. Yrs, M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> M<sup>r</sup>

Catharine

Brandmeyer.

M

Ce j<sup>e</sup>jour d<sup>e</sup>uy trois f<sup>r</sup>vrier l'an deux cent quatre-vingt  
français, une et indivisible à midi, devant moi Jean  
Jean-Jacques Wendling, chargé de faire l'exposition d'offices  
publics de la Commune de Dabo, District du Warburgy  
Département de la Meurthe, sont comparus Mathieu  
Brandmeyer, âgé de trente huit ans, et Laurent Baltzer, âgé  
de trente quatre ans, tous deux ouvriers de la forêt de  
Meurthe, le premier ayant déclaré Catharine  
Brandmeyer, et le dernier son voisin, lesquels n'ont déclaré  
que ladite Catharine Brandmeyer est morte en son domicile au dit  
lieu, ce j<sup>e</sup>jour d<sup>e</sup>uy as<sup>t</sup>re heures du matin, laquelle est décédée légitime  
après cette déclaration jenefice transporté au lieu dudit  
d<sup>r</sup>oit de la d<sup>r</sup>oit, et j'en ai dressé le present acte, que les dits  
Brandmeyer, et Baltzer ont soussigné avec moi, faire devant  
l'autel, et je soussigne, le d<sup>e</sup> de juillet, an<sup>r</sup>,



quatre

mois, et an . / .

Marguerite de Jean  
Battier

Marguerite de Mathieu

Baudouine et le matin

Marie  
Schott.

11

Le jour d'aujourd'hui onze fructidor, l'An deux de la République  
française, une et indivisible, a dix heures du matin, par devant  
moi Jean Jacques Wadding chargé de faire exécution  
l'officier public que la commune de Dabo, Distric de  
Samouy, Département de la Meurthe, fait comparo  
Ferdinand Schott, âgé de trente quatre ans, et Antoine  
Zimmerman, âgé de quarante un ans, tous deux ouvriers  
de la forêt dudit Municipalité, le premier le père de la dite  
Marie Schott, et le second son voisin, lesquels m'ont déclaré  
que la dite Marie Schott, est morte hier à deux heures du matin,  
en son domicile audit lieu, laquelle est fille légitime dudit  
Ferdinand Schott, et de Margueritte Schmitt son épouse  
et elle n'eût pas audit Dabo. après cette déclaration j'en  
fus tenu parti au lieu où j'eus dû dite daffe, et j'enai  
tenu le registre acte, que trois témoins ont signé au  
moi, le ditz jour, mois et an . / . Ferdinand Schott.  
Imitti Zimmerman

Attesté

| 24                       |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Bonny antoine            | 3 <sup>47</sup> |
| Braudmaye Catherine      | 3 <sup>1</sup>  |
| Fellenfleider grace      | 2 <sup>1</sup>  |
| Fellenfleider marie anne | 1               |
| Erzbischoff martin       | 1               |
| Geschnin michel          | 3               |
| Gapeo Barbe              | 2               |
| Gapeo Joseph             | 1               |
| Hubert michel            | 2               |
| Lambuo Catherine         | 2 <sup>1</sup>  |
| Schott Marie             | 1               |
| Teber Hubert             | 3               |



87

Premier

III

Le présent Régistre contenant ~~cinquante~~ <sup>dix</sup> feuillets pour servir à l'enregistrement des actes de *Décès* de la Commune de *Dabo* a été coté, et paraphé par premier et dernier par moi Administrateur du District de Sarrebourg ce Quintidi des fêtes des **SANS-CLOTTIDES**, l'an second de la République française une et indivisible.

*Jacot*

L'officier Public chargé de délivrer  
 les Actes Civils de la commune de Dabo  
 n'apoint suscrit la formule présente  
 apposée à la fin des actes [fut au  
 Maire commun] I pris qu'il se transportera  
 chaque fois dans le domicile des déclarés  
 fait à Dabo le cinq Mevrier l'an  
 cinquante de la République française

J. J. Jaber  
commissaire

L. Moret  
camer Dabo

*Jewett*

Joseph  
Jungman.

Lejourn'huy  Deecadi, dixième Vendémiaire  
An trois de la République une indivisibler  
à Dix Heures **MINUTE** 16 S. En matin, par devant moi Jean Jacques  
Wadding, Chanoine, Depuis les fonctions d'Officier public  
de cette Commune de Dabo, District de Turbocq,  
Département de la Meurthe, fait Conjuré avec la  
maison Commune au lieu, Bernard Jungman,  
Citoyen vivant dela foret de la ville, age de vingt et un ans,  
vingt huit ans, et Blaife Jungman, aussi  
curé de la foret de la ville, age de vingt et deux ans,  
le premier fils Legitime du defunt Joseph Jungman,  
et le dernier son frere. lesquels sont veules, que ledit  
Joseph Jungman est mort, le matin en son domicile  
à huit heures, lequel est né iii audit Dabo, et le père  
Legitime de Marguerite Braemewort. Aprés  
ette déclaration, j'ose faire sur le chayre d'autel partie  
au lieu d'adieu du defunt, et j'en ai fait le prédic  
ate, que ledit Blaife Jungman a tenu avec  
moi, et audt Bernard Jungman n'a grande lèsepage  
d'aurie a fait sa marqe ordinarie, le dit jour mis au  
marque de Bernar  
Jungman

Jacques  
Gersinger

2

Ce jourd'heu<sup>r</sup> onz Vendémiaire, l'an Trois  
de la République Françoise, une Assemblée  
à midi, devant moi Jean-Jacques Rousseau  
charge certaines fonction<sup>s</sup> officieuses

De cette Commune d'Albo, District de Verbois,  
Departement de la Meurthe, son comprenant  
la Maison commune de la lieue, Joseph  
Bentz habitant et laizant veuve maistresse  
age de quarante et trois ans, et Joseph Fèdes  
au puy habitant veuve laie, age de cinquante  
ans, le premier a Gendre enfant Jaquier  
Gersingy, et le dernier son plus proche voisin  
et ami, lesquels mout devoient que le sieur  
Gersingy est mort, ce jourd'huy a midi,  
son domicile au dit lieu, lequel fit defunt  
est né à Eysenthal, District de Trabouy, et est époux  
legitime de Dorothé Kerber, habitante de laizant,  
après celle déclaration jeme suis ses beaux  
transports au lieu duquel vint defunt, et l'an  
où il fut transporté, que le sieur Bentz a signé  
avec moi, et le fidei fiducie ne savoir dire  
a fait sa marque ordinaire le 20. ius, moins d'un  
marque de Joseph Fèdes

Manuscrit 3<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> <sup>10</sup> <sup>11</sup> <sup>12</sup> <sup>13</sup> <sup>14</sup> <sup>15</sup> <sup>16</sup> <sup>17</sup> <sup>18</sup> <sup>19</sup> <sup>20</sup> <sup>21</sup> <sup>22</sup> <sup>23</sup> <sup>24</sup> <sup>25</sup> <sup>26</sup> <sup>27</sup> <sup>28</sup> <sup>29</sup> <sup>30</sup> <sup>31</sup> <sup>32</sup> <sup>33</sup> <sup>34</sup> <sup>35</sup> <sup>36</sup> <sup>37</sup> <sup>38</sup> <sup>39</sup> <sup>40</sup> <sup>41</sup> <sup>42</sup> <sup>43</sup> <sup>44</sup> <sup>45</sup> <sup>46</sup> <sup>47</sup> <sup>48</sup> <sup>49</sup> <sup>50</sup> <sup>51</sup> <sup>52</sup> <sup>53</sup> <sup>54</sup> <sup>55</sup> <sup>56</sup> <sup>57</sup> <sup>58</sup> <sup>59</sup> <sup>60</sup> <sup>61</sup> <sup>62</sup> <sup>63</sup> <sup>64</sup> <sup>65</sup> <sup>66</sup> <sup>67</sup> <sup>68</sup> <sup>69</sup> <sup>70</sup> <sup>71</sup> <sup>72</sup> <sup>73</sup> <sup>74</sup> <sup>75</sup> <sup>76</sup> <sup>77</sup> <sup>78</sup> <sup>79</sup> <sup>80</sup> <sup>81</sup> <sup>82</sup> <sup>83</sup> <sup>84</sup> <sup>85</sup> <sup>86</sup> <sup>87</sup> <sup>88</sup> <sup>89</sup> <sup>90</sup> <sup>91</sup> <sup>92</sup> <sup>93</sup> <sup>94</sup> <sup>95</sup> <sup>96</sup> <sup>97</sup> <sup>98</sup> <sup>99</sup> <sup>100</sup> <sup>101</sup> <sup>102</sup> <sup>103</sup> <sup>104</sup> <sup>105</sup> <sup>106</sup> <sup>107</sup> <sup>108</sup> <sup>109</sup> <sup>110</sup> <sup>111</sup> <sup>112</sup> <sup>113</sup> <sup>114</sup> <sup>115</sup> <sup>116</sup> <sup>117</sup> <sup>118</sup> <sup>119</sup> <sup>120</sup> <sup>121</sup> <sup>122</sup> <sup>123</sup> <sup>124</sup> <sup>125</sup> <sup>126</sup> <sup>127</sup> <sup>128</sup> <sup>129</sup> <sup>130</sup> <sup>131</sup> <sup>132</sup> <sup>133</sup> <sup>134</sup> <sup>135</sup> <sup>136</sup> <sup>137</sup> <sup>138</sup> <sup>139</sup> <sup>140</sup> <sup>141</sup> <sup>142</sup> <sup>143</sup> <sup>144</sup> <sup>145</sup> <sup>146</sup> <sup>147</sup> <sup>148</sup> <sup>149</sup> <sup>150</sup> <sup>151</sup> <sup>152</sup> <sup>153</sup> <sup>154</sup> <sup>155</sup> <sup>156</sup> <sup>157</sup> <sup>158</sup> <sup>159</sup> <sup>160</sup> <sup>161</sup> <sup>162</sup> <sup>163</sup> <sup>164</sup> <sup>165</sup> <sup>166</sup> <sup>167</sup> <sup>168</sup> <sup>169</sup> <sup>170</sup> <sup>171</sup> <sup>172</sup> <sup>173</sup> <sup>174</sup> <sup>175</sup> <sup>176</sup> <sup>177</sup> <sup>178</sup> <sup>179</sup> <sup>180</sup> <sup>181</sup> <sup>182</sup> <sup>183</sup> <sup>184</sup> <sup>185</sup> <sup>186</sup> <sup>187</sup> <sup>188</sup> <sup>189</sup> <sup>190</sup> <sup>191</sup> <sup>192</sup> <sup>193</sup> <sup>194</sup> <sup>195</sup> <sup>196</sup> <sup>197</sup> <sup>198</sup> <sup>199</sup> <sup>200</sup> <sup>201</sup> <sup>202</sup> <sup>203</sup> <sup>204</sup> <sup>205</sup> <sup>206</sup> <sup>207</sup> <sup>208</sup> <sup>209</sup> <sup>210</sup> <sup>211</sup> <sup>212</sup> <sup>213</sup> <sup>214</sup> <sup>215</sup> <sup>216</sup> <sup>217</sup> <sup>218</sup> <sup>219</sup> <sup>220</sup> <sup>221</sup> <sup>222</sup> <sup>223</sup> <sup>224</sup> <sup>225</sup> <sup>226</sup> <sup>227</sup> <sup>228</sup> <sup>229</sup> <sup>230</sup> <sup>231</sup> <sup>232</sup> <sup>233</sup> <sup>234</sup> <sup>235</sup> <sup>236</sup> <sup>237</sup> <sup>238</sup> <sup>239</sup> <sup>240</sup> <sup>241</sup> <sup>242</sup> <sup>243</sup> <sup>244</sup> <sup>245</sup> <sup>246</sup> <sup>247</sup> <sup>248</sup> <sup>249</sup> <sup>250</sup> <sup>251</sup> <sup>252</sup> <sup>253</sup> <sup>254</sup> <sup>255</sup> <sup>256</sup> <sup>257</sup> <sup>258</sup> <sup>259</sup> <sup>260</sup> <sup>261</sup> <sup>262</sup> <sup>263</sup> <sup>264</sup> <sup>265</sup> <sup>266</sup> <sup>267</sup> <sup>268</sup> <sup>269</sup> <sup>270</sup> <sup>271</sup> <sup>272</sup> <sup>273</sup> <sup>274</sup> <sup>275</sup> <sup>276</sup> <sup>277</sup> <sup>278</sup> <sup>279</sup> <sup>280</sup> <sup>281</sup> <sup>282</sup> <sup>283</sup> <sup>284</sup> <sup>285</sup> <sup>286</sup> <sup>287</sup> <sup>288</sup> <sup>289</sup> <sup>290</sup> <sup>291</sup> <sup>292</sup> <sup>293</sup> <sup>294</sup> <sup>295</sup> <sup>296</sup> <sup>297</sup> <sup>298</sup> <sup>299</sup> <sup>300</sup> <sup>301</sup> <sup>302</sup> <sup>303</sup> <sup>304</sup> <sup>305</sup> <sup>306</sup> <sup>307</sup> <sup>308</sup> <sup>309</sup> <sup>310</sup> <sup>311</sup> <sup>312</sup> <sup>313</sup> <sup>314</sup> <sup>315</sup> <sup>316</sup> <sup>317</sup> <sup>318</sup> <sup>319</sup> <sup>320</sup> <sup>321</sup> <sup>322</sup> <sup>323</sup> <sup>324</sup> <sup>325</sup> <sup>326</sup> <sup>327</sup> <sup>328</sup> <sup>329</sup> <sup>330</sup> <sup>331</sup> <sup>332</sup> <sup>333</sup> <sup>334</sup> <sup>335</sup> <sup>336</sup> <sup>337</sup> <sup>338</sup> <sup>339</sup> <sup>340</sup> <sup>341</sup> <sup>342</sup> <sup>343</sup> <sup>344</sup> <sup>345</sup> <sup>346</sup> <sup>347</sup> <sup>348</sup> <sup>349</sup> <sup>350</sup> <sup>351</sup> <sup>352</sup> <sup>353</sup> <sup>354</sup> <sup>355</sup> <sup>356</sup> <sup>357</sup> <sup>358</sup> <sup>359</sup> <sup>360</sup> <sup>361</sup> <sup>362</sup> <sup>363</sup> <sup>364</sup> <sup>365</sup> <sup>366</sup> <sup>367</sup> <sup>368</sup> <sup>369</sup> <sup>370</sup> <sup>371</sup> <sup>372</sup> <sup>373</sup> <sup>374</sup> <sup>375</sup> <sup>376</sup> <sup>377</sup> <sup>378</sup> <sup>379</sup> <sup>380</sup> <sup>381</sup> <sup>382</sup> <sup>383</sup> <sup>384</sup> <sup>385</sup> <sup>386</sup> <sup>387</sup> <sup>388</sup> <sup>389</sup> <sup>390</sup> <sup>391</sup> <sup>392</sup> <sup>393</sup> <sup>394</sup> <sup>395</sup> <sup>396</sup> <sup>397</sup> <sup>398</sup> <sup>399</sup> <sup>400</sup> <sup>401</sup> <sup>402</sup> <sup>403</sup> <sup>404</sup> <sup>405</sup> <sup>406</sup> <sup>407</sup> <sup>408</sup> <sup>409</sup> <sup>410</sup> <sup>411</sup> <sup>412</sup> <sup>413</sup> <sup>414</sup> <sup>415</sup> <sup>416</sup> <sup>417</sup> <sup>418</sup> <sup>419</sup> <sup>420</sup> <sup>421</sup> <sup>422</sup> <sup>423</sup> <sup>424</sup> <sup>425</sup> <sup>426</sup> <sup>427</sup> <sup>428</sup> <sup>429</sup> <sup>430</sup> <sup>431</sup> <sup>432</sup> <sup>433</sup> <sup>434</sup> <sup>435</sup> <sup>436</sup> <sup>437</sup> <sup>438</sup> <sup>439</sup> <sup>440</sup> <sup>441</sup> <sup>442</sup> <sup>443</sup> <sup>444</sup> <sup>445</sup> <sup>446</sup> <sup>447</sup> <sup>448</sup> <sup>449</sup> <sup>450</sup> <sup>451</sup> <sup>452</sup> <sup>453</sup> <sup>454</sup> <sup>455</sup> <sup>456</sup> <sup>457</sup> <sup>458</sup> <sup>459</sup> <sup>460</sup> <sup>461</sup> <sup>462</sup> <sup>463</sup> <sup>464</sup> <sup>465</sup> <sup>466</sup> <sup>467</sup> <sup>468</sup> <sup>469</sup> <sup>470</sup> <sup>471</sup> <sup>472</sup> <sup>473</sup> <sup>474</sup> <sup>475</sup> <sup>476</sup> <sup>477</sup> <sup>478</sup> <sup>479</sup> <sup>480</sup> <sup>481</sup> <sup>482</sup> <sup>483</sup> <sup>484</sup> <sup>485</sup> <sup>486</sup> <sup>487</sup> <sup>488</sup> <sup>489</sup> <sup>490</sup> <sup>491</sup> <sup>492</sup> <sup>493</sup> <sup>494</sup> <sup>495</sup> <sup>496</sup> <sup>497</sup> <sup>498</sup> <sup>499</sup> <sup>500</sup> <sup>501</sup> <sup>502</sup> <sup>503</sup> <sup>504</sup> <sup>505</sup> <sup>506</sup> <sup>507</sup> <sup>508</sup> <sup>509</sup> <sup>510</sup> <sup>511</sup> <sup>512</sup> <sup>513</sup> <sup>514</sup> <sup>515</sup> <sup>516</sup> <sup>517</sup> <sup>518</sup> <sup>519</sup> <sup>520</sup> <sup>521</sup> <sup>522</sup> <sup>523</sup> <sup>524</sup> <sup>525</sup> <sup>526</sup> <sup>527</sup> <sup>528</sup> <sup>529</sup> <sup>530</sup> <sup>531</sup> <sup>532</sup> <sup>533</sup> <sup>534</sup> <sup>535</sup> <sup>536</sup> <sup>537</sup> <sup>538</sup> <sup>539</sup> <sup>540</sup> <sup>541</sup> <sup>542</sup> <sup>543</sup> <sup>544</sup> <sup>545</sup> <sup>546</sup> <sup>547</sup> <sup>548</sup> <sup>549</sup> <sup>550</sup> <sup>551</sup> <sup>552</sup> <sup>553</sup> <sup>554</sup> <sup>555</sup> <sup>556</sup> <sup>557</sup> <sup>558</sup> <sup>559</sup> <sup>560</sup> <sup>561</sup> <sup>562</sup> <sup>563</sup> <sup>564</sup> <sup>565</sup> <sup>566</sup> <sup>567</sup> <sup>568</sup> <sup>569</sup> <sup>570</sup> <sup>571</sup> <sup>572</sup> <sup>573</sup> <sup>574</sup> <sup>575</sup> <sup>576</sup> <sup>577</sup> <sup>578</sup> <sup>579</sup> <sup>580</sup> <sup>581</sup> <sup>582</sup> <sup>583</sup> <sup>584</sup> <sup>585</sup> <sup>586</sup> <sup>587</sup> <sup>588</sup> <sup>589</sup> <sup>590</sup> <sup>591</sup> <sup>592</sup> <sup>593</sup> <sup>594</sup> <sup>595</sup> <sup>596</sup> <sup>597</sup> <sup>598</sup> <sup>599</sup> <sup>600</sup> <sup>601</sup> <sup>602</sup> <sup>603</sup> <sup>604</sup> <sup>605</sup> <sup>606</sup> <sup>607</sup> <sup>608</sup> <sup>609</sup> <sup>610</sup> <sup>611</sup> <sup>612</sup> <sup>613</sup> <sup>614</sup> <sup>615</sup> <sup>616</sup> <sup>617</sup> <sup>618</sup> <sup>619</sup> <sup>620</sup> <sup>621</sup> <sup>622</sup> <sup>623</sup> <sup>624</sup> <sup>625</sup> <sup>626</sup> <sup>627</sup> <sup>628</sup> <sup>629</sup> <sup>630</sup> <sup>631</sup> <sup>632</sup> <sup>633</sup> <sup>634</sup> <sup>635</sup> <sup>636</sup> <sup>637</sup> <sup>638</sup> <sup>639</sup> <sup>640</sup> <sup>641</sup> <sup>642</sup> <sup>643</sup> <sup>644</sup> <sup>645</sup> <sup>646</sup> <sup>647</sup> <sup>648</sup> <sup>649</sup> <sup>650</sup> <sup>651</sup> <sup>652</sup> <sup>653</sup> <sup>654</sup> <sup>655</sup> <sup>656</sup> <sup>657</sup> <sup>658</sup> <sup>659</sup> <sup>660</sup> <sup>661</sup> <sup>662</sup> <sup>663</sup> <sup>664</sup> <sup>665</sup> <sup>666</sup> <sup>667</sup> <sup>668</sup> <sup>669</sup> <sup>670</sup> <sup>671</sup> <sup>672</sup> <sup>673</sup> <sup>674</sup> <sup>675</sup> <sup>676</sup> <sup>677</sup> <sup>678</sup> <sup>679</sup> <sup>680</sup> <sup>681</sup> <sup>682</sup> <sup>683</sup> <sup>684</sup> <sup>685</sup> <sup>686</sup> <sup>687</sup> <sup>688</sup> <sup>689</sup> <sup>690</sup> <sup>691</sup> <sup>692</sup> <sup>693</sup> <sup>694</sup> <sup>695</sup> <sup>696</sup> <sup>697</sup> <sup>698</sup> <sup>699</sup> <sup>700</sup> <sup>701</sup> <sup>702</sup> <sup>703</sup> <sup>704</sup> <sup>705</sup> <sup>706</sup> <sup>707</sup> <sup>708</sup> <sup>709</sup> <sup>710</sup> <sup>711</sup> <sup>712</sup> <sup>713</sup> <sup>714</sup> <sup>715</sup> <sup>716</sup> <sup>717</sup> <sup>718</sup> <sup>719</sup> <sup>720</sup> <sup>721</sup> <sup>722</sup> <sup>723</sup> <sup>724</sup> <sup>725</sup> <sup>726</sup> <sup>727</sup> <sup>728</sup> <sup>729</sup> <sup>730</sup> <sup>731</sup> <sup>732</sup> <sup>733</sup> <sup>734</sup> <sup>735</sup> <sup>736</sup> <sup>737</sup> <sup>738</sup> <sup>739</sup> <sup>740</sup> <sup>741</sup> <sup>742</sup> <sup>743</sup> <sup>744</sup> <sup>745</sup> <sup>746</sup> <sup>747</sup> <sup>748</sup> <sup>749</sup> <sup>750</sup> <sup>751</sup> <sup>752</sup> <sup>753</sup> <sup>754</sup> <sup>755</sup> <sup>756</sup> <sup>757</sup> <sup>758</sup> <sup>759</sup> <sup>760</sup> <sup>761</sup> <sup>762</sup> <sup>763</sup> <sup>764</sup> <sup>765</sup> <sup>766</sup> <sup>767</sup> <sup>768</sup> <sup>769</sup> <sup>770</sup> <sup>771</sup> <sup>772</sup> <sup>773</sup> <sup>774</sup> <sup>775</sup> <sup>776</sup> <sup>777</sup> <sup>778</sup> <sup>779</sup> <sup>780</sup> <sup>781</sup> <sup>782</sup> <sup>783</sup> <sup>784</sup> <sup>785</sup> <sup>786</sup> <sup>787</sup> <sup>788</sup> <sup>789</sup> <sup>790</sup> <sup>791</sup> <sup>792</sup> <sup>793</sup> <sup>794</sup> <sup>795</sup> <sup>796</sup> <sup>797</sup> <sup>798</sup> <sup>799</sup> <sup>800</sup> <sup>801</sup> <sup>802</sup> <sup>803</sup> <sup>804</sup> <sup>805</sup> <sup>806</sup> <sup>807</sup> <sup>808</sup> <sup>809</sup> <sup>810</sup> <sup>811</sup> <sup>812</sup> <sup>813</sup> <sup>814</sup> <sup>815</sup> <sup>816</sup> <sup>817</sup> <sup>818</sup> <sup>819</sup> <sup>820</sup> <sup>821</sup> <sup>822</sup> <sup>823</sup> <sup>824</sup> <sup>825</sup> <sup>826</sup> <sup>827</sup> <sup>828</sup> <sup>829</sup> <sup>830</sup> <sup>831</sup> <sup>832</sup> <sup>833</sup> <sup>834</sup> <sup>835</sup> <sup>836</sup> <sup>837</sup> <sup>838</sup> <sup>839</sup> <sup>840</sup> <sup>841</sup> <sup>842</sup> <sup>843</sup> <sup>844</sup> <sup>845</sup> <sup>846</sup> <sup>847</sup> <sup>848</sup> <sup>849</sup> <sup>850</sup> <sup>851</sup> <sup>852</sup> <sup>853</sup> <sup>854</sup> <sup>855</sup> <sup>856</sup> <sup>857</sup> <sup>858</sup> <sup>859</sup> <sup>860</sup> <sup>861</sup> <sup>862</sup> <sup>863</sup> <sup>864</sup> <sup>865</sup> <sup>866</sup> <sup>867</sup> <sup>868</sup> <sup>869</sup> <sup>870</sup> <sup>871</sup> <sup>872</sup> <sup>873</sup> <sup>874</sup> <sup>875</sup> <sup>876</sup> <sup>877</sup> <sup>878</sup> <sup>879</sup> <sup>880</sup> <sup>881</sup> <sup>882</sup> <sup>883</sup> <sup>884</sup> <sup>885</sup> <sup>886</sup> <sup>887</sup> <sup>888</sup> <sup>889</sup> <sup>890</sup> <sup>891</sup> <sup>892</sup> <sup>893</sup> <sup>894</sup> <sup>895</sup> <sup>896</sup> <sup>897</sup> <sup>898</sup> <sup>899</sup> <sup>900</sup> <sup>901</sup> <sup>902</sup> <sup>903</sup> <sup>904</sup> <sup>905</sup> <sup>906</sup> <sup>907</sup> <sup>908</sup> <sup>909</sup> <sup>910</sup> <sup>911</sup> <sup>912</sup> <sup>913</sup> <sup>914</sup> <sup>915</sup> <sup>916</sup> <sup>917</sup> <sup>918</sup> <sup>919</sup> <sup>920</sup> <sup>921</sup> <sup>922</sup> <sup>923</sup> <sup>924</sup> <sup>925</sup> <sup>926</sup> <sup>927</sup> <sup>928</sup> <sup>929</sup> <sup>930</sup> <sup>931</sup> <sup>932</sup> <sup>933</sup> <sup>934</sup> <sup>935</sup> <sup>936</sup> <sup>937</sup> <sup>938</sup> <sup>939</sup> <sup>940</sup> <sup>941</sup> <sup>942</sup> <sup>943</sup> <sup>944</sup> <sup>945</sup> <sup>946</sup> <sup>947</sup> <sup>948</sup> <sup>949</sup> <sup>950</sup> <sup>951</sup> <sup>952</sup> <sup>953</sup> <sup>954</sup> <sup>955</sup> <sup>956</sup> <sup>957</sup> <sup>958</sup> <sup>959</sup> <sup>960</sup> <sup>961</sup> <sup>962</sup> <sup>963</sup> <sup>964</sup> <sup>965</sup> <sup>966</sup> <sup>967</sup> <sup>968</sup> <sup>969</sup> <sup>970</sup> <sup>971</sup> <sup>972</sup> <sup>973</sup> <sup>974</sup> <sup>975</sup> <sup>976</sup> <sup>977</sup>

mai Jean Jacques Wea Ising, chargé de faire les  
fonctions d'officier public si de cette Commune  
de Dabo.  
Dela Meurtre de la veuve de Jean Anstett lequel  
commun de Dabo, Jean Jacques Schott, citoyen  
Siegard, veuve de Jean, âgé de cinquante un ans  
et Jean Anstett le jeune, vingt et un ans y ave-  
lui, âgé de quarante et Cinq ans les deux père  
de la défunte Marie Lise Reimel. Ces deux  
morts déclarés que la dite Marie Lise Reimel  
est morte à matin une heure, en son domicile  
au dit lieu, laquelle tenué au said Dabo, et est  
elle sous le gisement du défunt Jean Anstett  
vingt et un. Après cette déclaration j'eus  
faire sur le corps un transport au lieu d'ordre  
dudit défunt, et j'en ai dressé l'expédition  
acte, que le sieur Jacques Schott a signé, auquel  
le levé Jean Anstett a déclaré ne savoir signe,  
afait sa mort ordinaire, le dixième mois et an  
Jacques Schott maquand de Jean Anstett.

Suisse le 4 <sup>si envoi</sup>  
Ce jour d'aujourd'hui premier Brumaire, l'an trois  
République française, une et indivisible  
à midi, gardant moi Jean-Jacques Wandel,  
l'ayant chargé de faire les fonctions d'officier subalterne  
de la Commune de Dabo, District de Saarboeck,  
Département de la Sarre, fait son serment

De la maison commandée le 1<sup>er</sup> ains purz  
 Freyermuth, Clos en de Walsperwiller, âgé de  
 quarante ans, et Antoine Freyermuth. Clos  
 d'Letterbach, âgé trente huit ans, le Seigneur  
 fils de la défunte Susanne Künemund, laquelle  
 dite défunte en son vivant étoit l'épouse  
 légitime de Jean Freyermuth, habitant  
 de la Haub de cette municipalité, laquelle étoit  
 née au dit lieu de la Haub. lesquels monsieurs  
 que la dite Susanne Künemund est morte hier  
 le matin à six heures, en son domicile au dit  
 lieu, après cette déclaration j'en suis pas  
 le chanoys transporté au dit lieu du docteur de la  
 dite défunte, et j'en ai dressé le présent acte  
 que les dits Freyermuth ont signé avec  
 moi, le dixme juillet, mmois, I an.

Oratour reçue par Joffrey Freyermuth

5

Jean Kolling Céaudhay trois francs, l'an trois de la République  
 François, une et indivisible à six heures du matin  
 gardant moi Jean Jacques Weindling charge de faire  
 les factures à l'office public de Justice Commerciale  
 de Dabo, District de Saarbourg, Département de  
 Meurthe. fait ce par la maison commandée  
 le 1<sup>er</sup> ains, Jean Kolling Clos en marzand le 1<sup>er</sup> ains  
 a pris de Jean George Rübel âgé de trente ans  
 et Susanne Christoffel Vautrot, âgé de trente ans

43

les deux derniers dudit Rollin, pater  
et Citoys de la ~~cette date~~  
Commune, le premier pere du defunt Jean  
Rollin, et le  second pere du defunt Jean  
Rollin, que le dit Jean Rollin est  
mort hier adix heures du matin le 6 decembre ciron  
ditz pere audictus, lequel est né en ditz Dabo, et est  
fils legitime dudit Rollin, et de Catharine Spengler  
son épouse en legitime mariage. Cepuis cette  
declaration jene suis pas le chaste transporté  
au lieu dudit dudit defunt, et j'en ai tenu le refus  
autre que les dits témoins et le pere dudit defunt ont  
signé avec moi, le ditz jour, moins, et an.

Josias de Rollin Juste Guistozz Vibal

6

Jacques Schott. Ce journé huy vey ~~11~~ 12 decembre  
Reputé que françois, une et unique fille à  
~~deux~~ 6 six heures du matin par devant moi Jean Jacques  
Wendling chargé d'assurer les fonction d'officier  
à la police publique de la Commune de Dabo, District de  
Sarbourg, Département de la Meurthe. Et compara  
les citoyens Ferdinand Schott, et Antoine Schott,  
Avers le deux ouvres de la foire d'Arceville Commune  
d'espous agé de trente trois ans, et le secondage  
de quarante ans pour les deux fils du defunt  
Jacques Schott, enfin vivant au village de  
l'is, et l'épouse legitime d'Anne Marie Burger,  
et lequel ille n'eust audictus, lesquels montrent  
que ledit Jacques Schott est mort ce journé d'aujourd'hui  
dans sa maison audictus. Apres cette déclaration

jeune foin sur le chariot transporté par une de  
nos voitures. Ainsi le père Confiant act  
que le docteur Schott fils du docteur Confiant ait signé,  
au nom, à titre d'acte, moi et au nom de  
fratricide de la personne morte.

7

Gertrude Zimmerman, le jourd'hu<sup>e</sup> huit h<sup>o</sup>re, l'an trois mille  
Zimmerman, République française, née et résidant  
aux environs du matin, devant moi Jean  
Jacques Wending, chargé de faire les formalités  
d'officier public de cette commune de Dabo,  
District de Sarbouy, Département de la Meuse,  
font comparaître devant le maire de cette  
dite commune, les citoyens Jean Schmitt, âgé  
de trente-cinq ans, et Antoine Zimmerman, âgé  
de quarante ans, deux ouvriers établis à ce  
lieu, voisins et amis de la défunte Gertrude  
Zimmerman, lesquels montent dans le véhicule  
Gertrude Zimmerman, est morte ce jourd'hu<sup>e</sup> à  
trois heures du matin, dans son domicile au dit lieu,  
et laquelle fut née ici au dit lieu, et été fille  
legitime des défunts Simon Zimmerman et  
Barbie Jarry, ou alors vivant habitants de ce dit  
lieu, après cette déclaration, jeune foin sur le chariot  
transporté au lieu indiqué ci-dessus. Telle défunte  
et j'en ai déploré le regrettable, que ledit Zimmerman  
a signé au nom, et ledit Schmitt sous signature  
faute de savoir signer, le dit jour moins d'un an.  
*(Signature de Jean Schmitt)* Je déclare que je suis  
Signature de Jean Schmitt

*Joseph Schott* 8 Cetjourd'hu<sup>y</sup> vingt<sup>e</sup> six<sup>me</sup> ingez  
Nivon<sup>e</sup> Le<sup>r</sup> bras de la République  
chancier une et indivisible, abhorrer,  
du pere,  pardessus moi Jean Jacques.  
Wendling, chargé de faire les fonction de  
l'officier public que la Commune de Dabo  
District de Sarrebourg, Département de la Meurthe  
font comparo<sup>r</sup>, le citoyen Christian Schott et  
Antoine Schott, l'epremier agé de trente ans  
et le deuxi<sup>e</sup> agé de quarante et neuf ans, les deux  
freres et neis frères du defunt Joseph Schott, auquel  
de la mort de ce dit lieu en son vivant et épous  
dithes pere et mère, auquel éte né aujourné  
avant Dabo, lesquels n'ont d'ordres, que ledit  
Joseph-Schott, est mort Cetourd'hu<sup>y</sup> à neuf heures  
du matin, d'un accident imprévu, car il  
lorsqu'ilz est tombé un muraille du fourneau de  
fourneau de fer lui, et lui adonné la mort sur le meme  
instant, audit lieu dans sa maison. Aprés  
cette détonation, je ne suis pas le chaperon  
transporté au lieu du decès du defunt  
et fin où d'apré le present acte que le dix<sup>e</sup> d'  
Avril l'an de grace et an J. Christophe Schott  
faisant affe<sup>t</sup>

*Blaise Augustin Engelman* 9 Cetourd'hu<sup>y</sup> deux heures, le<sup>r</sup> bras de la République  
France une et indivisible, a dix heures du matin  
pardessus moi Jean Jacques Wendling, chargé de

46

les fonctions d'officier public au district de la commune  
de Dabo, District de Samboury, Département de la  
meurthe, sont comparues le citoyen Augustin  
Engelman, maçon, et Blaize Gaspé, cordier,  
le présent âge de quarante ans, et l'écriture a été  
signée et quatr' fois, devant le dit sieur  
Et le premier est le père du défunt Blaize Augustin  
Engelman, lequel est né en audit Dabo du mariage  
Légitime du dit Engelman, et de Madelaine  
Apprendis, lorsqu'il mourut déclaré, que le dit Blaize  
Augustin Engelman, est mort ce jourd'hui une heure  
du matin, dans sa maison où il habite, Après cette  
déclaration, j'entreai sur le chanoine Grandjean  
au lieu duquel le dit défunt, et j'entrai à propos  
le présent acte, que les dits Gaspé et Engelman  
ont signé avec moi, le dit jour monsieur et an  
Bruxelles le 22 juillet 1792

10

Signature

Madelaine Riemer. Ce jourd'hui neuf Vendémiaire An troisième  
République française une et indivisible république  
heure du matin, devant maître Jean Jaurier  
Wendling, chargé de faire les fonctions d'officier  
public au district de la commune de Dabo District de  
Samboury, Département de la meurthe, sont  
comparues le citoyen Antoine Burget, le plus  
âgé de soixante et trois ans, et Antoine Burget, le  
fils âgé de vingt huit ans, tous les deux au service  
duquel devant le dit sieur, le premier le beau frère, et  
le dernier le neveu de la défunte Madelaine Riemer,

En son vivant fille de cette Commune, laquelle élévee  
avec les autres au audit j. B.  
mout déclarer que ladite  
Madame Niemeyer est morte, la veille  
de l'assassinat d'Amiens dans leur maison où elle  
vivait depuis plusieurs années, et qu'il fut  
transportée au lieu d'inhumation de la ville de Bruxelles. Et j'encore  
désire le présent acte que le dit Bruxelles le fasse signer  
et passe au moi, et le dit Bruxelles le jure à fait sa marque  
aujourd'hui, faute de savoir écrire, le dit j. B.  
et au j. B. des défunts Antoine Niemeyer, et Anne  
Marie Kibler, en leur vivant auprès habitant au said  
lieu j. B. marqué  
Antoine AB Bruxelles Juvain le 1<sup>er</sup> juillet 1810  
et

II

Marielanne Huber. Ce jeudi 29 Juillet 1793, l'an trois  
de la République française, une et  
unique, à midi, devant  
moi Jean Jacques Wimby, chargé d'assurer  
les fonctions d'écelle communale de Dabo, District  
de Sarbourg, Département de la Meurthe,  
sont comparus au greff de la mairie les citoyens  
Leonard Medley, taillleur d'habit, âgé de trente-  
sept ans, et Antoine Zimmerman, serrurier éta-  
blie, âgé de quarante ans, tous deux établissois-  
sant dans la commune de Dabo. Ces personnes  
étaient le beau-frère de la défunte Marie Anne Huber, et le dernier  
survivant, lesquels sont décédés, que la défunte Marie Anne

Huber est mort le jeudi huy a six heures, à l'apostolie,  
Sa mere ala hautz hut, dite mairie palé, laquelle il  
vivit in audit lieu, assez legitime. Le defunt Jean  
Georges Huber, et de marie Ondt, apprise cette  
declaration je me suis sur le champ transporté  
transporté au lieu du defunt de la dite defunte, et que  
je les pes refus ai de ce dit testimoni out  
signé avec moi, le 10 juin, mois et an 17.  
Contra mentis Confessionis

12

François  
Joseph  
Reitzel.

125

Ce jeudi huy 10 Septembre, l'an mais dela  
république française, une et indivisible, à Midy,  
par devant moi Jean Jacques Wendling, chargé de faire  
l'exécution l'affaire publique dite commune  
de Dabo, District de Sarrebourg, Département de  
la Moselle, font comparer au jeudi muni  
l'citoyen Louis Reitzel de La Haub, âgé de vingt  
ans, et qui pe soit memorier âgé de trente sept  
ans,  tous deux de la dite municipalité, le premier le  
frère du defunt François Joseph Reitzel, et le dernier  
son ami, lesquels mout declarés que udit Reitzel est  
mort, mis a mourir chez sa mere ala hautz haub,  
lequel est né audit lieu, et est il le defunt Louis  
Reitzel, l'enfant vivant habitant audit lieu, et de  
Catharine Schreiber. Après ette declaration pe me fui  
sur le champ transporté au lieu du defunt, udit  
defunt, et je en ai les pes refus ai, que le dit  
schreiber a signé avec moi, et udit Reitzel a fait sa  
marque ordinarie, faute de savoir l'autre, le dit jour  
mois et an 17. T marque ffigier  
(de Louis Reitzel) Wendling

**13** Ce jourd'hu<sup>y</sup> vingt neuf fevr<sup>ier</sup> <sup>449</sup>  
Jean Zuckman. **13** Aventurier <sup>449</sup> Jan treize  
Salaire  République françoise, une et  
indivisible, par devant moi Jean Jacques  
Wenning, chargé d'œuvre en fonte de fer,  
publié au greffe de la Commune de Dabo, District de  
Larbourg, Département de la meurthe, son compatriot  
le citoyen Simon Diellenfneider, Sigaud de  
dit lieu, âgé de, age d'environs 35 ans, et Jeanne  
Diellenfneider ouvrière de la fonte née à dit lieu,  
âge de quarante deux ans, les deux voisinatans  
Juditant Jean Zuckman, lequel m'a déclaré  
que ledit Jean Zuckman est mort hier le jeudi admissio  
dans sa maison audit lieu, et éteint en payss d'langue  
et Espous Logitine de Salomie Jungman citoyenne  
de dit lieu, et usant vivant au temps citoyen de dit lieu  
Après cette déclaration faite hier sur le champs  
transporté au lieu dudit, judit desaut et j'en ai  
reçu la substance, que ledit Jean Diellenfneider  
est né au mois d'août l'an 1760, et que ledit Simon Diellenfneider a fait  
sa marque ordinaire pinte de trois deniers, brûlure  
noire et ouverte, et que ledit Simon Diellenfneider  
marque de Simon X Diellenfneider

**14**

**IV** Le vingt

**14** Ce jourd'hu<sup>y</sup> vingt Germinal, l'an trois de la  
République françoise, une et indivisible ordi  
nance du matin, devant moi Jean Jacques, avocat  
chargé de faire la fonte de fer au publie au greffe  
de la Commune de Dabo, District de Larbourg, Département  
de la meurthe, j'acte cez paravant

50

jeudi bue, les freres, et beaufeuys, Jean Schmitt et  
Bernard fungman, Citoyens et bourgeois dela foye de  
dit lieu. Le premier deys de breteux i s'auz, et le dernier ayer  
vingt neuf ans. Les deux frers et beaufeuys, dudes foyes  
Jacques Schmitt, lequel mort declaré que le dit Jacques  
Schmitt est mort ce jourd'huy adens heurs du matin dans  
la maison de sa mere au dit lieu, et lequel est né il y a  
l'an, et est soldat dans l'armee françoise,  
et fils legitime dudit Jean Schmitt, et de Marie  
enables, deudit lieu. Apres cette declaration leme foy  
fut lechampost transporté au lieu dudit, dudit defunt  
et son aïe repê lequel est aye que le dit d'elme  
est Jacques marquis, aux armes, fait de la ville d'arras,  
ordre priez recevoir et au j. (marquise + Jeanne  
marguerite + de Bernan) Schmitt  
fungman

Marie Anne Blaize. 15) Jejourd'huy huitaine floral; l'an  
trois d'elabys ablique françoise, i mes  
**15** indivisible, apres midi a trois heures, par devant moi  
l'avocat Jean Jaegus Wending, chargé de faire la formation  
d'officier public que de este Command. Dabo Distinct de  
Famboing. Depuis lement dela morte, foyt comparu  
au greffe municipal le citoyen Antoine Blaize. dela  
faute de laquelle ayde bends foy au sieur Antonius  
Gamm, membre huissier solliciter ayé de laire Pinc aux  
tous lez deys ouvrier Delafosse, le premier lez deys dudit  
mari Anne Blaize, et le dernier son ami, lequel mort  
declaré que ladite Marie Anne Blaize est morte ce matin  
alors heures, chz lui foygrefe au dit lieu, laquelle estenu  
au memme lieu, et fille legitime dudit Antonius Blaize et de  
Marie Anne pijs. Reprouve Declaration gesuffisante lez deys

transport au lieu dudité il a été transporté  
et déposé lequel acte que les dits Magistrats fait

et homm ait signé avec moi, Escrivain moi, et auj.

Dictum le



Antoni Löß

Christine 16

Ce jardi nuy vingt huit floréal, l'an trois et la  
République françoise une et in divisible, à midi,

16 par devant moi Suscyné Jean Jacques Wendingt, chargé  
de faire les fonctions d'Officier public de la ville Commune  
de Dabo, District de Samboing Département de la Meurthe  
sant Corr paroisse auquel Municipal de cette commune  
les citoyens Jacques Schott, Sigard du dit lieu, âgé de  
quarante deux ans, et Antoine Zimmerman journaliste  
apuy deute Ville Commune, âgé de quarante ans.  
Le premier le mardi de la Pentecôte Christine Ruffenach  
et ledemont son ami, lesquels mord Je déclare qu'à date  
Christine Ruffenach est morte ce vingt nuy ay quatre heures  
du matin, dans sa maison au dit lieu. Et laquelle est née  
au dit lieu. Après cette éularation j'en suis sur le chayn  
transport au lieu dudité il a été déposé et placé dans  
le present acte que les dits Schott et Zimmerman ont  
signé avec moi, après lecture et interprétation, lequel  
moi auj. Stan. Jacob Schott Zimmerman

17

Dorote

Zimmerman.

Ce jardi nuy trois pluvial, un mair  
de la République françoise une et in divisible,  
17 a huit heures du soir, par devant moi suscyné Jean  
Jacques Wendingt, chargé de faire les fonctions d'Officier  
public de la ville Commune de Dabo, District de Samboing

Departement de la Meurthe. 3<sup>e</sup> foist comparu au greffe  
municipal du lieu, le Citoyen Etienne Zimmerman  
journaliste dudit lieu, age de quarante ans, et de Blaise  
Lafosse, le cordonnier, age de cinquante et quatre ans  
le premier fils de la defunte Dorothée Diclenfneider,  
et le demis son ami. lesquels sont decedés, que la  
dite Dorothée Diclenfneider est morte le jourdu 1<sup>er</sup>  
Juin hours apres midi dans sa maison audit lieu,  
laquelle elle n'eût pas quitté, et l'espouse de la defunte  
Antoine Zimmerman, d'un vivant bourgeois  
habitant cette commune. apres celle declaration  
je me suis mis le chemin de Brann, partie du lieu dudit  
Dela dite defunte, et j'en ai trespasse la prefecture  
que le dit Zimmerman, et Lafosse ont signé  
avec moi, le dit jour, moins d'un mois.

Zimmo Zimmerman le loet son fils

Madeleine 17 Ce jourdu 1<sup>er</sup> Juin hours apres midi, au greffe  
approuve. 1<sup>er</sup> De la ville publique de la Meurthe, une citoyenne,  
deux hours apres midi, devant moi Jean Jacques  
Wendling charge de faire les fonctions d'officier  
public que cette commune de Dab, District  
de Sorbey, Departement de la Meurthe  
sont comparus au Greffe municipal du  
lieu, le Citoyen Augustin Engelma-  
nçon dudit lieu, age de trente quatre ans  
et de Blaise Lafosse, Cordonnier d'ibz d'un  
dit lieu, age de cinquante quatre ans  
le premier le mary de la defunte Madeleine

approvisé, et le dinner  
pour parent. Les quels monts éclatés que  
l'adde - se adde approuvisé est  
morte, le 1<sup>er</sup> juillet a midi, dans la  
maison devant lui, laquelle ille appartenait  
au dit Augustin Engelman, et elle me l'a vendue  
lui. Cepuis cette déclaration j'en fis faire une  
champos transporté au lieu de son débarde  
défunte, et j'en ai dressé le présent acte, que  
les dits Engelman et leurs int. signisent  
moi, les dits jours, maintenant.

18

Louis Lehres. Ce jour d'auy vingt sept me siros, l'an trois  
1793. Tela des publics de la République françoise une et indivisible  
amidz, par devant le Sieur Jean Jacques Wending, chanoine  
faire le fonction d'officier public de la paroisse de Dabo,  
du Canton de Walhain, Departement de la Meuse, fait Comparut  
comme Joseph Lehres et George Lehres, citoyens citoyens de la ville  
de Walhain et fils du defunt Louis Lehres, Enfon devant lequel  
cez tenu, le promis age de trente sept ans, et l'autre age de vingt  
huit ans, lesquels sont decedés que le dit Louis Lehres  
lors qu'il est mort le matin asyng heur, sans faillance ou  
dileine, et estoit l'yeaute de la defunte Angnes Klein lequel  
Matrice vivante longeant dix et huit ans, et l'autre à auoit tenu  
longeant dix et neuf ans de la defunte que le dit Louis Lehres  
avoit fait jure devant le Sieur Abramowitz au lieu de ~~Dabo~~, devant lequel  
l'autre a pris, devant lequel il a jure devant lequel il a jure  
que le promis Jean Jacques Wending, chanoine de la  
paroisse de Dabo a signé au nom, et l'autre son marie qui sont le Savoir en  
nouvelles de George Lehres) Lequel a eu  
lequel

Nicolas 19  
Fugermuth

Ajant huy quatorze l'années, lez tri,  
La République françoise est indivisible  
et midy, prudement le Sieur Jean Jaques,

Wendling charge de faire les fonctions d'officier  
public au Siecle commune de Dabo, District  
de Sarsbourg, Département de la Meuse, font  
Comptoir Jaques Zimmerman, âgé de trente  
Sept ans, et François Reitzel, âgé de quarante  
quatre ans, tous les deux habitants de ce lieu  
de Dabo, le premier le beau frère du défunt.

Nicolas Fugermuth, en son vivant Gouvernance  
deudit lieu, et l'autre son vaissi, lesquels mont  
declarés que ledit Fugermuth est mort le  
matin chez sa mere audit lieu lequel été  
né auys audit lieu. aprés cette déclaration  
que les dits témoins n'ayez fait jene faire  
sur le chapt port transporté au lieu du defunt  
dudit defunt, et étant apres audit lieu,  
j'en ai ouï le present acte, que les dits  
témoins ont sans marques fait de faire  
dire, le mai Sieur Jean Jaques, Marque X de  
Marque X Jaques Zimmerman François Reitzel

il Decembre  
JF

四

2

Anne Marie 20 Giardini giving them to the  
Sinnherren la la de la Republique



MINUTE

21 Françoise une matin, devant le Saufgeyné Jean Jacques Wendliaj charge de faire la fonction d'officier public que de la Commune de L'abbé, District de Sarbouy, Department de la Meurthe Sainte-Barbe, paroisse Blaize Anstett, âgée quarante trois ans, à l'antoin Burger âgée de cinquante trois ans, le premier fils de la défunte Anne Marie Zinnemann, et la autre son conjoint, tous deux de la commune de Blaize Anstett, âgés de trente et un ans, et morts le 1<sup>er</sup> juillet 1762 dans la maison où ils habitaient, la nuit du 30 juillet 1762, laquelle été née en 1730 à L'abbé, et étoit veuve d'un défunt fermier, Anstett. En leurs vivants l'antoin  
et Blaize Anstett, après une déterioration que les témoins  
l'ont signalée, ont fait faire au chanoine Chonowotz,  
notaire au bureau de la ville d'Anstett, ille a été député, et étant assuré,  
que l'antoin Burger, j'en ai déduit, professe catholique, et  
Blaize Anstett a Saufgeyné avec moi, elle  
dit entoine Burger Saufgeyné fonte.  
Savoir être battue et au f.  
Le 6 Septembre  
Masque. AB J'antoin Burger





57  
outre

Table alphabétique Des actes  
contenus au présent registre.

|                 |                         |    |                        |
|-----------------|-------------------------|----|------------------------|
| 16 <sup>o</sup> | Appereis Magdalene      | 12 | leitzel francois regt  |
| 15              | Blaise Mariane          | 5  | Colin Jean             |
| 9               | Ligduau Blaise augustin | 10 | Houeu anne Marie       |
| 20              | Breyemus Nicolai        | 10 | Houeu Magdalene        |
| 2               | Guerinque jacques       | 16 | Kuffenach christie     |
| 13              | Hecimau Jean            | 14 | lebault jacquel        |
| 11              | loubet Mariane          | 6  | Schott jacques le vire |
| 1               | Junguame Joseph         | 6  | Schott Joseph          |
| 4               | Kümenau susanne         | 21 | Lüermaue ann-Marie     |
| 19              | Vérez Soult             | 51 | Lüermaue Dorothee      |
| 3               | Leivel Marie lise       | 52 | Lüermaue Gertrude      |

Le Bourg-Sainte-Bernard au Del  
République française.

Excellente M. le Secrétaire de l'Administration Municipale du canton de Valloire,  
et Louis Porro, tout deux Bourciers de la commune  
de Valloire, m'ont donné une commission à leur nom  
de Valloire, en vertu d'une commission à leur nom  
de Valloire par l'Administration Municipale en date  
du 30 juillet présente avec l'effet  
de corriger les actes du registre qui pourraient  
être omis; Vous vous soumettez transporté  
à cet effet à la commune de Valloire,  
et approuvez la rectification de l'acte précédent  
de Valloire de cette commune sur votre  
Demande, le registre du 30. 7. et  
ceux suivants de l'an cinq, nous ont été  
mis, nous nous sommes dès lors occupés à  
corriger les titres factes de Valloire, notamment le  
premier registre où il manquait le  
fond de hotel, l'appartement et le quartier le  
musée National et paroissiale, et former la  
table alphabétique. A tout quoi seront dessinés  
croquis verbal à la fin du présent registre.  
Après ces corrections nous devons trouver moyen d'envoyer  
le registre à Valloire, le 30. juillet, et au  
plus tôt.

J. Gassier  
commissaire



173

**L**e présent Régistre conte-  
nant *singt* feuillets pour servir  
à l'enregistrement des actes  
de *Décès*, de la Commune  
de *Dabo*, — a été coté  
et paraphé par premier et der-  
nièr par moi Administrateur  
du District de Sarrebourg ce  
Quintidi des jours complémen-  
taires, l'an trois de la Républi-  
que française, une et indivisible,

IV = W

۷۵۱

Cain  
England

60

soixant six ans, le vingt et un de l'an mil six cent trente et deux. Je, dit lieu, le premier  
jour de la défaite d'Anne de Bretagne, l'autre feu Grandjouan,  
les quatre mous de la morte, en l'espousant en ce dit lieu, j'ay  
fait la chose de ma vie, en foydouine en ce dit lieu. J'ay  
fait cette déclaration devant moi sur le change transporté au lieu  
d'assassinat, devant mon avocat, auquel je lais la chose de faire. Il est  
assez à présent fait que les dits mous ont signé au  
mois d'août, et au jour de laquelle il n'a pas été fait.  
Il était fille de la dame Anne d'Anstett, et de Barbe Ramme.  
**antoine austett**

1706 101

**antoine austett**

1709.

**Jh Berlier**

21

Le vingt et un de l'an quatre cent quatre-vingt  
et six ans, devant moi, le notaire public  
Jean Jacques Winding Charré de faire les fonctions d'officier  
public de la commune de Dabo, canton de Wallers, et  
département de la Meuse, fait comparaître Jean Christophe  
de Puyvallet de Dabo, âgé de trente ans, et Florent  
Weyers, aussi citoyen de Dabo, âgé de quarante  
ans, les deux premiers d'Antoine Berlier élu bailli  
que le mous déclarer que Joseph Berlier, fils du dudit Antoine  
Berlier, et sa Gertrude Schwaller est morte le vingt et un  
d'août, au matin, dans la maison dudit, depuis cette  
declaration je ne suis pas le change transporté au lieu et  
Domicile dudit d'après, et je me suis assuré du fait d'au dudit  
d'après, et j'en ai tiré le présent le présent acte, que le ditz tenancier  
signé devant moi. **le vingt et trois mai 1709.**

3

1709.

Signé Christophe de Puyvallet, le vingt et trois mai 1709  
d'après le présent acte, devant moi, le notaire public  
Jean Jacques Winding Charré de faire les fonctions d'officier  
public de la commune de Dabo, canton de Wallers, et  
département de la Meuse. Je, son assuré, Jean Christophe  
de Puyvallet, déclare que le d'au dudit

Audit paroisse de Wallerf <sup>l'an</sup> du 1<sup>er</sup> juillet 1761, devant le notaire et greffier  
le premier pour lequel est présent M. Nicolas Schwaller, ébéniste  
pour voix d'indemnité lesquels monts d'indemnité que le dit M. Nicolas  
Schwaller est devant ce matin admis par le conseil en l'ordre de  
ce dudit lieu lequel est né en cette dite Commune, et dont  
fille légitime dudit Jean Schwaller, et d'Anne Marie Sattler son poign  
d'armes a la déclaration faite par le chanoine transporté au lieu  
où il résidait, et étant assuré dudit lieu, j'est ai d'espérance que  
notre que le dudit Schwaller a été nommé au mois de juillet, moins d'un mois  
de la mort de son père Jean Schwaller  
*M. Louis Scoville à l'abattoir de Wallerf*



N<sup>o</sup> 4  
Anne Marie Céline d'auj' huy enceinte d'auj' lai quatre mois de l'Assumption  
d'auj' huy François Weber et son épouse, d'auj' huy du village de Wallerf  
à l'aujourd'hui Jean Jacques Winding chargé de faire les fonctions  
d'officier public en droite Commune de Dabo (commune de Wallerf)  
d'aujourd'hui d'auj' huy, soit Céline d'auj' huy Weber ayeuse  
soixante six ans, et Frédéric Gaspel, âgé de soixante trois ans  
tous deux habitans journellement dudit lieu, le premier le père de la  
defunte Anne Marie Weber, et laient le père paru, lequel n'eust  
d'autre, que la dite Marie Anne Weber est morte ce matin au  
hiver en sa maison d'auj' huy, et étoit fille légitime, defunte  
Jacques Weber, et Marie Dieterichsmeier, en leur mariage n'ayant  
habitant d'auj' huy d'auj' huy, aprés cette déclaration faite par le chanoine  
transporté au lieu du dudit d'auj' huy, et assuré d'auj' huy  
d'auj' huy j'en ai d'espérance que le dudit tenuement est  
suffisant, au moins.

N<sup>o</sup> 5  
Félicité Legendre Jourde 200 francs

Blâis  
l'an 1761, devant lequel est présent M. Jean Legendre  
de la ville de Wallerf, et son épouse, lequel est présent  
Winding chargé de faire l'officier public d'auj'  
dans la Commune de Dabo (commune de Wallerf) d'auj' huy  
que le dudit Jean Legendre a été nommé à la place de l'officier public  
d'auj' huy, et que le dudit Jean Legendre a été nommé à la place de l'officier public d'auj' huy

629  
Le dñe de Bantz age de trente et deux, sans deny habitanz jurement  
faire à lui, le sonnir fils, jadis faitz bantz, et l'autre por-  
veifin, lequel mort futuré que ledit bantz est mort  
ce jour d'auy le sept fiz juillet du matin en sa maison oue il tenu, lequel  
est né en auy auctz tenu. A estoil leysoup de la defunte ~~Catherin~~  
Catherin Groupe. apres estoil jurement jene fui sur le chaygn  
trans porté au me d'auy defunt, et l'autre apres d'auy d'auy, j'en  
ai dressé le protestat que cesditz témoins ont prouyz  
me moi.

## Wenzel Leopold Leopoldina

766  
Catherine 6 Ceyurd'auy six hante pluvios, l'an quatre et lez dixies  
Rebeur François une et vides ipse, chies au matin, par devant  
lez auysigné Jean jacques Wenzel leopold defant le jurement  
d'affaires publique d'entre lez communautés Dabo, canton de  
Walstet, Departement dela Murtre. fait leysoup  
Joseph auflett age de trentuit, et lez auys de la defunte Catherine Rebeur, l'an lez dixies  
maire Macom Simurant suete d'le Communauté. lequel  
mort futuré que ledit Joseph auys tenu mort est mort  
ce jour d'auy quatre fiz juillet du matin en sa maison oue il tenu, lequel  
est né a d'eph' Willer, cy devant Lorraine et estoil leysoup de la defunte  
mistor auflett en son vivant auy monsieur Leeben. apres estoil  
jurement jene fui sur le chaygn trans porté au me d'auy  
de l'autre defunte, et l'autre apres d'auy d'auy, j'en ai dressé  
le protestat que ledit Joseph auflett acte auys marqué perte de  
sainte tenu, et le ditz Leopold auflett auysigné auys  
(marqué + Joseph) le 8 auyant an last  
auflett.

767  
Catherine Ceyurd'auy vingt hante pluvios, l'an quatre et lez dixies  
Zimmerman François une et vides ipse. a d'auy, par devant lez auysigné  
Jean jacques Wenzel leopold, chargé de faire le jurement d'affaires  
publique d'entre lez communautés Dabo, canton de Walstet

Departement dela Meurthe. fuit luy son Simon affett 373  
age de trente et un ans, et frere d'asper, ayeul de la  
fille auz  
dit lieu, le premier fils de la defunte Catherine  
Zimmerman et l'autre son veuf. lequel mort fut  
que laire Catherine Zimmerman est morte en sa Maisoun au dit  
lieu, le matin a quinze heure, laquelle ille n'eust pas fait, et estoit  
l'épouse du defunt Jean Affett, auzme duquel ille  
étoit l'explication de me faire sur lez amys transport au lieu de  
dies defunte, et l'autre a faire devant dieu, p're d'as p'se  
protestant que ledit Asper a signé avouement et ledit Simon  
affett a pourvoi que faute de xdroit de servir leur.

W<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> *marque + le Simon affett* *auzme* *de l'assassin*

Amelie. Cijour d'auy iuillet dix pluvier, l'an quatre de la République  
française et inuisible, dix heure du matin  
par devant le Sieur juge Jean Wadding, chargé de faire  
examen et d'arrêter pour cause de mort commise le 26o. Octobre  
de Walfisch, Departement dela Meurthe, son complice  
Lewamard en frott age de quarante un ans et de poing habet  
age de quarante sept ans bon auy de la boue, le premier le  
beau frere de la defunte Anne Marie Huber, et l'autre frere du  
quel mort fut que la sœur Anne Marie Lewamard  
mort le auzme du mois d'août auzme du lieu, alabance de son frere  
Jacques Walfisch, hys Croy heure de peint, laquel ille au  
udit lieu, appris cette exécution fere fui sur le champs  
transporté au lieu du decès de la defunte et l'autre  
abord devant le sieur Huber et Joseph le weber ayeul de la  
defunte apes marqué faire de l'avis leur, et ledit Joseph  
loufiz m'au moi le 27 Août et au.

(marque de Jacques) *auzme* *de l'assassin*

169. Ce jourd'huys il y aueut vintore<sup>64</sup> lan quatre de la Republique  
 Catherine franchie une et midies plus, huit heures du matin, j'avois devant  
 Keith **9** le Souaigné Jean Jacques Wadding chargé de faire la fonction  
 d'officié publicas de la Commune de Dabo, Canton de  
 Walfisch, Département de la Meurthe. fait comparaître  
 ledame Anne Anstett, à l'âge de quarante ans. A l'autre han-  
 dré de trente six ans, née le deux octobre de la même année  
 à l'ouvrage de la forêt, les voisins de la défunte furent interrogés  
 lesquels montent D'ulens que la Catherine Keith est morte  
 sur son lit le dimanche vingt-deux juillet **9** de l'an deux mille six cent  
 et trente et six, à l'heure de six heures du matin, laquelle  
 elle n'eût pas été dans la chambre où elle dormait  
 le Jean George Keith du dit lieu, fils d'emmante en cette  
 commune. - apr's cette déclaration je me suis procuré  
 d'informations au bien de la défunte, et l'ai apporté devant  
 Dieu, j'en ai dressé le procès acte le vingt-anstett et son ouï  
 Souaigné ou me moi, le dit juillet an.

170. Ce matin au matin assis à l'autel **Wadding**  
 Marie Appolomie Ce jourd'huys unijt trois vintore, lors quatre de la République  
 Catherine franchie une et midies plus, Sept heure du matin, j'avois devant  
 Keith **10** le Souaigné Jean Jacques Wadding chargé de faire la fonction d'officié  
 publicas de la Commune de Dabo, Canton de Walfisch, Département  
 de la Meurthe, fait comparaître Jeanne Agathe **Reinel** et  
 son époux lequel est l'abbé Lefèvre, à l'âge de quarante ans. — Je me suis procuré  
 d'informations au bien de Marie Appolomie Reinel, citoyen et paroissien de la  
 commune de Dabo, et l'ai apporté devant Dieu, j'en ai dressé le procès  
 acte que le dit Reinel, et lequel est l'abbé Lefèvre, ont signé ou me moi, le dit  
 juillet d'auant l'heure de Catherine Dietrichsmeier, née le vingt-deux de la  
 même année. **Dabat** **Wadding**

76<sup>11</sup>

Antoine  
Kümenau.

Cejourd'huuy quatuor Germinal <sup>65</sup>, lors quatre de la République

François une et inévidible, auyz Guen du matin. par devant u  
Jouffigné Jean Jaey au Wendingy, chargé de faire l'fonction  
d'officier public de la Commune de Dabo, Canton

173

11

de Walfhied



Département de la Meurthe. fait comparaître  
Antoine Kümenau, âgé de trente six ans. Et Antoine Ham, âgé de  
trente six ans, les premiers témoins devant aysant Antoine Kümenau, et  
l'autre son voisin tous deux de la Commune habitan la Haub.  
Lequel mont d'Orans, que ledit Antoine Kümenau est mort en la  
maison d'yan pere auid lui, le matin auyz huit, et est né  
legitime du dit Kümenau, et de Marie Anne Schwallier son épouse,  
après une déclaration faite sur le champ pour transport au  
lieu dudit, dudit défunt, et étant assuré du dit décès, je ai  
dû peler le présent acte, que ledit Kümenau, et Ham ont signé  
avec moi. J. Jouffigné

M. Stori

J. Jouffigné

76<sup>12</sup>

Catherine Cejourd'huuy vingt et deux floréal, lors quatuor de la République  
Kümenau. François une et inévidible, deux heures, le matin. par devant

12  
le Jouffigné Jean Jaey, Wendingy, chargé de faire l'fonction  
d'officier public de la Commune de Dabo, Canton de Walfhied  
Département de la Meurthe fait comparaître Joseph Kümenau  
âgé de trente ans, et Antoine Ham, âgé de trente six ans  
tous deux habitans la Haub, de la Commune, le premier pere  
du défunt Catherine Kümenau, et l'autre son voisin, lesquels  
meont dictated que la dite Catherine Kümenau est morte en la  
maison d'yan pere à la Haub, le matin auyz huit, et est  
mort dudit lieu, et fait lez dites dudit Kümenau, et son mariage  
avec Schwallier, après une déclaration faite sur le champ  
pour transport en la maison d'Orans, et étant assuré du dudit décès  
j'ai dû peler le présent acte que ledit Kümenau et Ham ont signé  
J. Jouffigné M. Stori J. Jouffigné

76<sup>me</sup> Journduy enig t'hois floréal, tan quatre de la  
Maij Ann Republique françoise, et indivisible aux gardes  
Batt. Jeau Jacques Wendling  
chag' d'faire le fonction d'officier publicque, de la commune  
13 S.Dabo, Comte de Walfshain, Deparment dela Meurthe  
Suzet<sup>me</sup> Je Dabo, Comte de Walfshain, Deparment dela Meurthe  
fan foy j'au Antoin Ostaïf agé de trente an et plus  
Broline jacq' de quinze ans, Gendre de la defunte marie dem Batt  
lesquels mont duz que la vte mari dem Batt est morte  
en sa maison ala batt, le matin a sixt heure, laquelle est au  
ala Commune nanteuse de l'affair, et veuve du defunt Antoin Ostaïf  
en six vint habitant du dit lieu. ap's cette declaration  
jeme faire sur lez ays transports au bon desd'ies de la  
Jde defunte, et d'autz ap's du dit lieu, j'en ai offert le present  
autz que lez Ostaïf et Broline ont laissé avec moi.  
Antoin Ostaïf Jeau Jacques meillier  
76<sup>me</sup> Journduy enig t'hois floréal, tan quatre de la Republique  
Meyer Françoise une et indivisibl, a midi, devant le souverain  
14 Jean Jacques Wendling chag' d'faire le fonction d'officier  
publicque de la Commune S.Dabo, Comte de Walfshain  
Deparment dela Meurthe. j'au fait com' pere au boire  
meyer, age des quare et quatz ans, et florant meyer age  
de trent six an lez deux freres du defunt Jacques Meyer  
et charpentier du dit lieu. lequel mont declare, que lez  
Jacques Meyer leur frere est mort, lequel a muri en felonie  
lequel muri duz lui. ap's cette declaration que lez freres Meyer mons  
faire jene suis pas lez amys transports au bon desd'ies  
duz defunt, et d'autz ap's du dit lieu j'en ai offert le  
present autz que lez freres Meyer, ont signé au  
mois de Decembre, et au jour lequel estoit né auz lez de Dabo  
et tous autres foyez lez deux chag' d'officier

7615. Ce jourd'huys vingt six floréal, l'an quatre cent quatre-vingt deux République  
Lorenz fils francois un et in visibilis, a midi, par devant le 50  
D'odde Schott. Son frere Jean Jacques a son frere, charge de faire  
les fonctions d'officier public au village commune de Dabo,  
Canton de Walphee, Département de la Meurthe, fait son paravoir



15 Leur pere fidele Schott, age de vingt six ans, affame à Duffelby le  
trente ans, tous les deux (soyons dire) le vivre, le pensionné  
V. Je disent Lorenz fidele Schott, A la mort son pere, lequel mort  
dictoré que ledit Lorenz, est mort ce matin assy huit heures chz son  
pere le vivre, et lequel il n'eust pas mort le vivre, et fils, D'odde Schott, apres  
cette declaration que j'as faite au chambres de transport au lieu duquel il eut  
disent, et étant a Paris, dans le quartier de l'eglise des refractaires, que les  
dicts Schott et Nuyfroch furent signés avec moi, le dit jour, A Paris.  
Dit Schott et Nuyfroch furent signés avec moi, le dit jour, A Paris.

N<sup>o</sup> 16  
Baltazar Ce jourd'huys Septembre l'an quatre cent quatre-vingt deux République  
Häckler. Francois un et in visibilis, a midi, par devant  
le village Jean Jacques Wending, charge de faire les  
fonctions d'officier public au village commune de Dabo, Canton  
de Walphee, Département de la Meurthe, fait son paravoir  
Joseph Häckler age de trente huit ans, Bartolome Dullenphymer  
age de quarante neuf ans, tous deux fideles au vivre,  
le premier le fils d'Andreas Baltazar Häckler, A la mort son  
pere, lequel est dictoré aussi que ledit Baltazar Häckler  
est mort ce matin assy huit, dans sa maison, au midi, et  
qu'il n'eust pas mort le vivre, et lequel est le pere d'Elisabeth Schott,  
apres cette déclaration que j'as faite au chambres de transport  
au lieu duquel il eut disent, et étant apres la mort de  
Jean ai drapé le corps aut, que ledit Häckler, et  
Dullenphymer ont signé avec moi, le dit jour, A Paris.  
Bartholome Dullenphymer signé le 25 Juild  
à 1245 h.

1617. Ce jaudicuy Ordynacie, dans laquelle ille Republique de francoys, par  
medicifice, des Jures du matot, pourvoient au R. p. Jean pape  
Joseph. Wenzling, charge de faire le fantome d'officier publique de la  
Lachman. Comme au commencement de l'acte de Waldegg est D. Departement de la  
Munition, fait Compasur Sorent. Boller, age de cinquante ans  
A pierre Schmitt age de quarante ans, tous les deux habitan  
se Klaffberg, de cette Commune et voisine du defunt Joseph Lachman  
lesquelz sont felonis que ledit Joseph Lachman est mort en  
a quatorze heures dans sa maison devant Kitzbouy et tenu empay  
et ronger et le corps de Dame Marie Mopus, apres etre ulceration  
que ledit Boller a moult fait, ne me suis pas fait empescher de  
ou lui ou d'autre, ou d'autre defaut, et devant apres devant d'elles, j'en ai done  
le present acte, que ledit felonie ont signes avec moi f.  
Boller j'entre / finit  
*Wenzling*

76<sup>o</sup> 16  
françois antoine Lambot Ce jorw' huy treize provincial l'an quatre-vingt et un  
Lambot François une et inévisible, chez huy du vaste, parlement  
17 de laupigné Jean jacques Wending Chrest de faire les fonction  
d'officier publicq' de cette cause devant le Dab, Canton de Wallis  
Departement dela morte, fait leys arme Antoine Lambot,  
ayant quarante deux ans, et de l'autre Lambot, veillante,  
tous deux citoyens de lausanne, & premiers pere et fils  
françois Antoine Lambot, & l'autre son voisin, lequel  
moit d'elors qui luy françois Antoine est mort le  
vixy juillet d'fois, dans la maison de son pere aundelau,  
lequel de n' ault lez, & tait p'se suidt Antoine Lambot, &  
de marie anne Künecau. ayons esto relecturez & me foy  
fut le chompr' transporté au lieu d'elors suidt aurot  
et l'autre apres' suidt lez p'se au sepulchre refest otte  
que l'autre Lambot, et l'autre : c'eust regne auvent  
ordes pour meur et am... portez sombre  
sultz auz l'nes bico i) wending

X<sup>o</sup> 19



Ce jourd'huy le <sup>09</sup> neuf <sup>me</sup> braine l'an quatre cent  
République française une et indivisible, par la voie  
et au nom du peuple de la République, à la ville de  
Dillenbach le <sup>10</sup> octobre <sup>1793</sup> signé Jean Jacques Wending chargé de faire  
l'acte d'assassinat d'officier public que l'autre  
dimanche le <sup>6</sup> octobre <sup>1793</sup> l'ant de Waischen, Département de la morte.

**17** Commune de Dabo, Canton de Waischen, Département de la morte.  
Rappelons que le <sup>6</sup> octobre <sup>1793</sup> Jean Jacques Wending voitrier age de trente ans, habitant  
de la commune de Dabo, Bruffusel le Grand age de trente ans, citoyen de  
la commune et fils de la défunte Anne Marie Dillenbach née des  
Bruggermont de Lutzen que la veuve Anne Marie Dillenbach des Lutzen  
est morte le matin à une heure dans sa maison au village,  
après une déclaration faite hier par le transporteur au lieu  
dudit village où la défunte et étant assuré du fait, j'ai dressé  
le présent acte que le dit frère, Bruffusel ait signé avec moi,  
en témoignage de la vérité de l'affaire.

Bruffusel le <sup>6</sup> octobre <sup>1793</sup>

Jean Winding

Off<sup>c</sup> 10

**18** Jacques Winding voitrier age de quarante ans, habitant de la République  
française, France à une et indivisibles, par devant lequel signé  
Jean Jacques Winding chargé de faire l'acte d'assassinat d'officier public  
de la commune de Dabo, Canton de Waischen, Département de la  
mort. sont conservés Jean Klimm, voitrier age de quarante  
ans et Antoine Schmid, age de trente Sept ans, tous deux  
citoyens de la Haub, le premier le père et le second Jacques Klimm  
et l'autre son voisin, lequel mort dudit que le dit Jacques  
Klimm est mort dans la maison de son père au village  
de la Haub neuf jours auparavant, après une déclaration faite hier par le transporteur  
que le mort portait au lieu dudit village. Dudit voisin, et étant assuré du fait  
j'ai dressé le présent acte, que le dit Klimm a  
signé devant moi face au voisin de son père qui l'a fait faire  
et que lequel il n'a pas fait faire, et que lequel  
signe lequel il n'a pas fait faire, et que lequel

16<sup>e</sup> Ce jownday vingt quatre p'stmera l'an quatre vingt six  
française et nidevible a midy, par devant le s'ceptre  
Zimmerman Jean Jaquie Wundring Chirge des faicte d'offices  
publique de la Commune de Dabo, Caucon de Walfzied,

21 Depoientement dela morte. fait comparcu Bernard Zimmerman  
sabotier agé de trente six an, et borrhau Weber — age de trente  
deux ans, tous deux habitan de Schoppethoff, le premier pere  
de la defunte Hélène Zimmerman, et laicté son voisin, lequel  
mont d'ulans que laide de la defunte Zimmerman est morte en la demeure  
de son pere le matin a huit heures, et il n'eut auoit lue, et felle dudit  
Zimmerman a Tschelone mit Jangman, apres cette declaration fent  
faire par le champr transporté au cimetière. dela dite defunte  
et d'auant apur dudit d'auant p' le d'esp' le present acte, que la dite  
Zimmerman et Weber ont signé avec moi /.

16<sup>e</sup> Et devant le s'ceptre  
Marcellus. Ce jownday. quatre p'stmera l'an quatre de la Republice françoise  
fröhlicher une nidevible a midy, par devant le s'ceptre Jean Jaquie  
Wundring ch' arge des faicte des fonctionn' d'offices publique de la  
Commune de Dabo, Caucon de Walfzied, Depoientement dela morte  
faut comparcu Joseph fröhlicher, Cabotier, agé de quatre vingt un an  
et Jean Hoffmann, véturier agé de trente huit ans, tous les deux  
citoyen dudit lieu, le premier pere de la defunte Marie Anne  
fröhlicher, et laicté son ouïe, lequel a ost declarer a son, que la  
marie Anne fröhlicher est morte en la maison d'auant p' le pere  
le matin a Dix heures, laquelle esté filie d'auant fröhlicher du  
mariage de Marie Lise Schott. Apres celle defunte pere fait p' le champr  
transporté en la maison d'auant p' le pere, et d'auant apur  
du pere d'auant d'auant p' le pere fait p' le pere, que le dudit fröhlicher  
et Hoffmann ont signé avec moi, le d'auant jous, assiet  
et fait et clairné au devant moi.

Joseph Ruprecht J. fröhlicher 17 au Octobre

N<sup>o</sup> 3

Ce jornduy dix huit Meesidor, l'an quatre de la peste  
73  
principale une et inuincible a Malz, pourvoit le  
Jean Jacques Wendelin Choristefaux  
Diellenchneider sougneur de la fonction d'officier public de cette  


25 Commune de Dabo, Canton de Waldbach, Departement  
de la Meurthe, fent compars au juge de paix, j'ouviertes, Apres  
de la morte de Jeanne Barthelme Dillenpferre age de quarante neuf  
ans habant son habitacle decedat lieu, le premeur gendre de la defunte  
Marie Lise Dillenpferre, et l'autre son voisin, lequel nom est  
Jedars que lais de Marie Lise Dillenpferre n'eust est morte ce matin  
en sa maison audit lieu, laquelle ete n'eust lieu et chose d'aucun  
telle apparence du defunt au tout lement faire au dit lieu, apres cette declaration  
j'eme faire le chausse transport au lieu du defunt, et la date  
du defunt et j'en ai dressé le present acte que le dit defunt  
et signe avec moi.   
Cesthollowr Guillotinier Chene

N<sup>o</sup> 4.

ix Jull 1711

Castine Ce jornduy Cinq Meesidor, l'an quatre de la peste principale  
74  
une et inuincible a Malz, dix huit du matin, par devant le bailliage de  
Jacques Wendelin, chargé de faire la fonction d'officier public de cette  
Commune de Dabo, Canton de Waldbach, Departement de la Meurthe, fent  
par le compair Le rest a laudemur bailli, age de quarante deux ans  
et son sieur le sieur Lumbas en pagy de Ruret ouer, le premeur prevoit  
et l'autre est fent d'ancien temps, et l'autre son voisin, le sieur Leay  
Citoyen de Schaffhouse, lequel nom est Dutur, que le sieur Leay  
est mort ce matin a quatu heures en la maison du defunt pere au dit lieu  
lequel est n'eust lieu, et il est le fils du defunt mesme et de Marie  
Lise Lumbas, apres cete declaration j'au fait, par le chausse  
transport au lieu du defunt, et l'autre apres devant le  
j'en ai dressé le present acte, que le sieur Lemire et Leavel  
autres que au meur le jor d'aujourd'hui. Mesme  
auant l'auant d'aujourd'hui

76<sup>o</sup> 25 Céjard'heu vingt trois thermidor, l'an quatre de la  
République française une et indivisible, huit heures du  
matin, prononçant le Supplice Jean Jacques Winding  
échangé faire le fonction d'officier public à la ville Commune  
de Dabo, Canton de Waldbach; Département de la Meurthe. **Acte**  
de Joseph Dillenfchneide, tâches d'habit, âgé de quarante ans  
Comparoùs Joseph Dillenfchneide tâches d'habit, âgé de quarante ans  
Peppe et Bartolome Dillenfchneide, âgé de quarante ans  
le prends pour la défunte Marie Gertrude Dillenfchneide et  
l'autre son voisin, tout deux habitants de la ville, lorsqu'il mort  
Julien que ladite Marie Gertrude est morte en la maison de son  
mari au peu la nuit dernière, laquelle il n'a pas vu depuis et était fiducie  
de Joseph Dillenfchneide, et d'Elisabeth feier, après déclaration  
faite par le père et le fils transporté au lieu des funérailles  
et étant apparu devant les juges et le juge lequel a été, que ledit  
Julien furent signés devant moi, bâti pour moi et au  
tous deux citoyens de la ville. **Joseph Winding**

77<sup>o</sup> 26 Consolacion Winding **Acte**  
Gertrude Céjard'heu vingt cinq thermidor l'an quatre de la République  
française une et indivisible, a midi prononçant le Supplice Jean  
Jacques Winding chargé faire le fonction d'officier public  
à la ville Commune de Dabo, Canton de Waldbach; Département  
de la Meurthe, sont comparoùs Joseph Zimmerman, Cuvier, âgé de  
soixante et sept ans et Antoinette Zimmerman, sa conjugue quatre-vingt  
citoyenne de la ville, le premier de la défunte Gertrude Zimmerman et  
l'autre son voisin, lorsqu'il mort dans la maison de son père et lequel  
est mort le matin en la maison de son père et lequel  
n'a pas vu depuis, et était fiducie de Zimmerman et d'Elisabeth  
Dillenfchneide, âgé de quarante ans, déclaré par lui  
soit en la ville de Dabo, tâche de la défunte, et étant apparu devant les juges  
et lequel a été, que ledit Zimmerman, et — ont signé devant  
Joseph Zimmerman, **Mallioni Zimmerman** **Acte**



73

87

Jessie  
Appleton

S

D'aujourd'hu<sup>y</sup> le venu s'annoncera quelle  
du matin de la République française à quatre heures  
quarante et vingt avec Théodore Chott officier  
public chargé de recevoir les actes de témoins  
à constater la naissance, mariage et décès  
des citoyens tout compas au la maison  
de la commune de Dabo. Jaque née le 24 juillet 1764 à  
Dabo dans la dite commune âge de trente  
ans domiciliée dans la dite commune ayant fait sa  
fin auquel jague née le 24 juillet 1764 à  
Dabo dans la dite commune ayant fait sa  
mort déclaré que le 24 juillet 1764  
à minuit en son domicile appelle cette  
dilection je ne suis pas le frère travail porté  
au sein de la dite commune, ce ne suis affuré  
de Dieu de d<sup>e</sup>t fr<sup>e</sup> jague apprendre  
et j'en ai dressé le présent acte que  
avec moi, jague née le 24 juillet 1764 à  
Dabo fait en la maison commune de Dabo  
le jour vingt et un que j'eust —  
Waddington, 24 juillet 1764  
Th<sup>r</sup>

Catherine  
D'Anville

28

juste et équitable

appris par  
l'Amour Dauz.  
La conférence  
lique

Monseigneur

24. **D**emandez à **Six** **avocat** au quatre  
de la République française à **Six** **heures du matin**  
par devant moi **Théodore Leffott** officier public,  
charge de recevoir les actes destinés à rocheter,  
la naissance, mariage, et décès des citoyens,  
tout longement en la maison commune de **Dabo**  
âgé vendredi **age** de quarante quatre ans, domicilié  
en la dite commune et **age** égale **Antoine**  
**age** de trente six ans **Dominique** **Dauz**  
en la dite commune, qui m'a déclaré que la dite  
commune son (épouse) est morte à **Six** **heures**  
du matin, en son domicile, depuis cette déclaran-  
tion je ne fais pas le transport au lieu  
de son domicile, je ne fais pas partie du tiers  
état de la commune dabo - **Agen**  
Dépose le présent acte que j'ai que vendredi **Antoine**  
Leffot ait figuré avec moi.

Fait en la maison commune de **Dabo** le **jour**  
mardi, et aux que d'abord, **Wolff** **Wolff**  
**françois** **Cheristophore** **Wolff**

29.

29

End  
blueise

**D**emandez trente minutes au quatre de  
la République française à quatre heures ap-  
rès midi, par devant moi **Théodore Leffot**, charge  
de recevoir les actes, de naissances, mariages,  
et décès des citoyens, tout longement, en la

maison commune qd'ap  
et Jean Paffraet



le present age de  
age de trente sept ans; tel que j'osey Tonembroux.  
A Jean Paffraet, mort declare; que j'osey au  
age de quarante deux ans; De la dite commune, et mort  
present a l'ent hure de six en fav domicile, Depuis  
ette declaration; que j'osey faire le juge, trespont et  
lire de ce domicile je ne suis de det dit blaire  
et j'osey au defut le present acte; que j'osey  
tonembroux et Jean Paffraet ont signe avec

moi.

s'ait en la maison commune de Lokeren, veill,  
et que defut, j'osey au defut,

Joseph Duerbecker

6

Table alphabétique des actes  
contenues au présent registre.

|                                   |                               |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Muster Claire                  | 17. Sackmann Joseph           |
| 2. Oppretisse Françoise           | 18. Saubourg François Antoine |
| 3. Barth. Marie-Anne              | 19. Hessant Antoine           |
| 4. Beutz Blaise                   | 20. Meyer Jacques             |
| 5. Bestiv Joseph                  | 21. Leinet Marie Sophie       |
| 6. Dittenschneider Anne-Marie     | 22. Hebeis Catherine          |
| 7. Dittenschneider Elisabeth      | 23. Schwaller Nicolas         |
| 8. Dittenschneider Marie Gertrude | 24. Kümenau Antoine           |
| 9. Eut Blaise                     | 25. Kümenau Catherine         |
| 10. Eut Catherine                 | 26. Kümenau Jacques           |
| 11. Folgringer Vincent            | 27. Weber Anne-Marie          |
| 12. Fröhlich Anne-Marie           | 28. Zimmerman Catharine       |
| 13. Heckler Balthazar             | 29. Zimmerman Gertrude        |
| 14. Hoube Anne-Marie              | 30. Zimmerman Thérèse         |
| 15. Kiehl Catherine               |                               |



77

107

Dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1795 à l'époque de la République  
Française, sans et invisible.

Comme monsieur Joseph Gaspard secrétaire au chef de l'administration  
municipale du canton de Walscheid, et Louis Borree fils,  
tous deux domiciliés en la commune de Walscheid, au nom  
d'une commission nous délivrée par l'administration municipale  
du vendredi 30 Prairial présente au chef de l'administration  
les actes de l'Etat civil de la commune de Dabo,  
du canton de Walscheid, connue aussi de ses deux  
actes qui pourraient être ouverts, nous nous sommes  
transportés à cet effet à la commune de Dabo,  
pour l'ouvrir à la rectification des actes civils de  
citoitants de cette commune. Sur notre demande les magis-  
trats de la mairie, l'un quatre, et deux courant de l'an  
cinq, nous ont été mis, nous nous sommes donc occupés  
à corriger les dits actes, au commencement par ceux déclarés  
nous les avons l'approuvés signés les ratifies  
surchargés et renouvelé avons aussi remplis les siens et fait  
signer les actes par les déclarants à l'officier public. D'après  
les informations et recherches exactes, nous avons découvert  
que trois actes de Dabo avaient été ouverts avec assiette  
muni des parties intéressées et avons redigé un bonnes réunies  
les dits actes qu'ils ont signé avec l'officier public le même  
sous l. sc. 23, l'heure appréciable, l'année le 29 juillet  
au 1. l. second de l'année l'an, sous l. 28 juillet le 6.  
avion réuni avec le troisième sous l. 29 juillet l'an  
décembre le 30 juillet nous avons omis de tout que

78

avoué l'Ordonnance le présent procès-verbal sur les deux  
registres de D'ent, apposé avec la date  
peut-être que,

Fait à Dabo, le jour, mois et an anno



G. Japicq  
commissioner